

INJEP NOTES & RAPPORTS

■ **Septembre 2025**

■ INJEPR-2025/14

Mixité sociale et conseils de jeunes

**Les effets des modalités d'organisation
sur la participation des jeunes**

SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Ingrid TUCCI (coordination), chargée de recherche CNRS, LEST
- Cathel KORNIG, chercheuse associée, LEST
- Isabelle RECOTILLET, chercheuse associée, LEST

Mixité sociale et conseils de jeunes

Les effets des modalités d'organisation et participation des jeunes

Ingrid Tucci, chargée de recherche CNRS, LEST (coordination)

Cathel Kornig, chercheuse associée, LEST

Isabelle Recotillet, chercheuse associée, LEST

Pour citer ce document

Tucci I., Kornig C., Recotillet I., 2025, *Mixité sociale et conseils de jeunes. Les effets des modalités d'organisation sur la participation des jeunes*, INJEP Notes & rapports.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION	9
MÉTHODOLOGIE ET TERRAINS D'ENQUÊTE	13
1. LES FONDEMENTS ET ATTENDUS DES CONSEILS DE JEUNES	17
Du point de vue des initiateur·rices des conseils	17
Du point de vue des jeunes.....	19
2. CAPTATION DES JEUNES, ACTEURS INTERMÉDIAIRES ET MIXITÉ SOCIALE	22
Les établissements scolaires.....	24
Centres sociaux, missions locales et centres communaux d'action sociale.....	26
Les jeunes et leurs réseaux	30
3. EFFETS DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE JEUNES SUR L'ENGAGEMENT DES JEUNES	33
Des équipes et des moyens divers.....	33
Le travail des conseiller·ères	34
Perception du dispositif et sentiment d'illégitimité	38
CONCLUSION	42
BIBLIOGRAPHIE.....	45

SYNTHÈSE

Les conseils de jeunes ont été mis en place dans le but de favoriser la prise en compte de la parole des jeunes dans les collectivités territoriales et nombre de jeunes sont passé·es par ce dispositif pour faire l'apprentissage de la citoyenneté, du fonctionnement des institutions, ou encore pour mettre en place des projets concrets dans les territoires. Beaucoup d'entre elles et eux ont, par ce biais, acquis des compétences sociales, cognitives, culturelles ou encore techniques, comme l'a montré un précédent rapport sur les conseils de jeunes et les jeunes engagé·es¹.

La population des jeunes conseiller·ères se démarque toutefois de la population des jeunes en général de par leurs caractéristiques sociales en moyenne plus favorables. La recherche sur laquelle porte ce rapport est fondée sur le constat d'une faible mixité sociale dans les instances participatives proposées aux jeunes au travers des conseils de jeunes² alors que leur composition semblait plus homogène dans les années 1990³. La thèse principale développée dans ce rapport s'inscrit dans la continuité de la note critique de Sawicki et Siméant⁴ sur les recherches en sociologie de l'engagement militant dans laquelle les auteur·rices montrent, notamment, comment les modalités d'organisation de cet engagement conduisent les organisations à retenir certains profils d'individus au détriment d'autres. Ainsi, dans la perspective de cette **approche mettant l'accent sur le rôle du « façonnage organisationnel »**⁵, **les modes de mise en œuvre et d'organisation des conseils de jeunes participeraient, sans que cela soit recherché, à attirer certains jeunes en particulier et, en creux, à en mettre à distance d'autres**, produisant ainsi une homogénéité sociale, ou pour le dire autrement, une faible mixité sociale.

Pour étayer empiriquement cette thèse, une enquête de terrain a été menée entre juin 2022 et septembre 2023 sur six conseils de jeunes à des niveaux territoriaux variés, auprès d'élu·es, d'animateur·rices de conseils de jeunes, d'intermédiaires du secteur social ou de l'emploi, et de jeunes conseiller·ères ou ex-conseiller·es ayant abandonné en cours de mandat ou encore de jeunes non engagé·es dans un conseil. Au total, 37 personnes ont été interrogées dans le cadre d'entretiens semi-directifs individuels et collectifs. Ces entretiens, menés avec les différents acteur·rices impliqué·es dans la création, le recrutement des candidat·es, la gestion et l'animation des conseils de jeunes, ont permis d'analyser et d'identifier, à chaque étape de la mise en place et de la vie d'un conseil, les facteurs organisationnels qui peuvent contribuer à mettre à distance une partie des jeunes, dont notamment celles et ceux issu·es des milieux populaires ou des quartiers socialement défavorisés.

¹ Tucci I., Recotillet I., Berthet T., Bausson S., 2021, *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés*, INJEP Notes & Rapports [\[en ligne\]](#).

² Lardeux L. 2015, *Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux*, INJEP Notes & rapports. ; Tucci I., Recotillet I., Berthet T., Bausson S., 2021, *op. cit.*

³ Rossini N., 1999, « Expérience citoyenne et expérimentation sociale : les conseils d'enfants et de jeunes », *Diversité*, n° 118, p. 110-18.

⁴ Sawicki F., Siméant J., 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français ». *Sociologie du travail*, n° 1, vol. 51, p. 97-125

⁵ *Ibid.*

Un premier constat sur les terrains étudiés est que, dans la majeure partie des conseils de jeunes interrogés, **la motivation pour la création d'un conseil de jeunes n'a pas été formulée de manière très précise**. Un certain flou existe souvent quant aux objectifs poursuivis dans la mise en place du conseil de jeunes, qui s'accompagne alors d'un manque de stratégie sur le ciblage des jeunes à recruter. **La seule intention de « monter un conseil de jeunes », sans engager une réflexion sur les manières d'atteindre différents publics au sein d'une jeunesse plurielle, n'est pas suffisante pour atteindre celles et ceux qui sont les plus en retrait des institutions.**

Ce premier résultat nous amène à un deuxième constat. En l'absence de discussion collective sur les attendus et les objectifs du conseil de jeunes, et en l'absence de temps dédié sur ce sujet, les professionnel·les en charge du montage des conseils de jeunes vont chercher à recruter des jeunes, le plus souvent sur la base de critères issus de leurs expériences et représentations individuelles. **Il ressort en effet que dans plusieurs conseils, les caractéristiques attendues d'un·e jeune qui pourrait s'engager renvoient à des attributs individuels comme le fait d'être motivé, sérieux, fiable et assidu, sans que cela soit toujours discuté pour autant.** Certain·es n'auraient alors pas le profil supposé, ou auraient d'autres centres d'intérêt, davantage tournés vers les loisirs.

Selon les moyens dédiés aux conseils de jeunes, la configuration territoriale et la temporalité de leur mise en œuvre, les intermédiaires mobilisés et mobilisables diffèrent. L'information sur la possibilité de candidater à un conseil de jeunes se fait souvent via les établissements scolaires (collèges et/ou lycée en fonction des âges ciblés), mais aussi via les acteurs socioéducatifs, de l'insertion ou encore de l'emploi (centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, associations partenaires de la ville, missions locales, etc.) et, enfin, via les jeunes et leurs réseaux eux-mêmes. Le travail d'information varie selon les territoires pouvant aller d'une information sans interaction directe (mail, flyer, affichage dans l'espace public, site internet), à la présentation par les professionnel·les en charge du conseil, par des intermédiaires (personnels des établissements scolaires, centres sociaux, missions locales...), voire par les jeunes conseillers et conseillères lors de réunions d'information auprès du jeune public.

L'implication des intermédiaires, lorsqu'ils sont mobilisés, dépend également de l'intérêt qu'ils et elles portent à cette thématique et du temps qu'ils et elles peuvent y consacrer. **En l'absence de cadrage de la part des professionnel·les chargés de monter les conseils de jeunes, les intermédiaires peuvent également proposer de candidater aux jeunes qui leur semblent les plus en capacité.** Dans les établissements scolaires, par exemple, les délégué·es de classe représentent une cible privilégiée⁶, entraînant du même coup l'exclusion de celles et ceux qui ont moins d'expériences de la représentation⁷ et qui pourraient donc davantage profiter de cette expérience. Nous avons observé ce ciblage de jeunes supposés être les plus en capacité de participer, également parmi les intermédiaires les plus proches des publics socialement défavorisés. Il peut s'agir alors de donner une bonne image de la structure et des jeunes qui la fréquentent, en pré-sélectionnant des jeunes sur des caractéristiques individuelles supposées comme essentielles dans le bon exercice de la fonction de jeune élu·e.

Les différents intermédiaires, faute de discussion collective sur les critères à retenir et sur les possibilités existantes pour recruter le plus largement possible, évaluent souvent cette capacité supposée à la citoyenneté à partir de leurs expériences et représentations, ce qui participe à

⁶ Caille J.-P., Didier M., 2021, « L'engagement dans le cadre du collège : une affaire de bons élèves ? », *INJEP Analyses & synthèses* n° 53 [en ligne](#).

⁷ Loncle P., 2008, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, Paris, L'Harmattan/INJEP.

désaffilier une partie des jeunes des quartiers ou de milieux populaires. Des phénomènes de recrutement « par capillarité et par affinité des habitus »⁸ sont observés parmi les différents acteurs impliqués, contribuant ainsi à un manque de mixité sociale. Même si, dans nos échanges, les professionnel·les s'interrogent sur ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour toucher des jeunes de différents milieux sociaux, l'absence d'objectif de mixité laisse la place à une forme de sélection sociale alimentée par les représentations des acteurs et une tendance à l'isomorphisme institutionnel⁹ dans le montage des conseils de jeunes.

Enfin, les moyens humains et financiers des conseils de jeunes structurent leur activité, et donc l'intérêt et l'engagement des jeunes conseillers et conseillères (et par là même façonnent l'organisation). De la même façon, le temps, la charge de travail attendu ou encore les coûts liés aux transports et à l'équipement peuvent freiner l'intérêt des jeunes à s'engager, notamment de celles et ceux dont les situations socioprofessionnelles et familiales ne sont pas favorables. Les inégalités de ressources peuvent éclairer les situations de décrochage du conseil ou, tout simplement d'engagement initial. Enfin, le type d'activité possible ou imposée et le cadre normatif dans lequel se déroulent les activités du conseil peuvent être un frein à l'engagement.

Le type de travail demandé aux jeunes conseillers et conseillères ainsi que la marge de liberté qu'ils ou elles ont durant leur mandat va également contribuer à une partie du turn-over et à la défection souvent observée dans les conseils de jeunes. **Les équipes, les moyens d'animation, mais aussi les formes que peuvent prendre le travail des conseillères et conseillers peuvent être des facteurs d'exclusion d'une partie des jeunes** : soit ils ou elles n'y viennent pas du tout, soit ils et elles y viennent, mais ne s'y retrouvent pas. À cela, deux raisons principales : la première tient au manque de sens du travail réalisé et des thématiques traitées, parfois éloignées de leurs préoccupations liées à leurs conditions ou lieux de vie (et on assiste alors à un phénomène d'auto-exclusion), la seconde tient à un faible sentiment de légitimité et d'un manque supposé de compétences (et on assiste alors à un phénomène d'autoassignation).

Le fait de mobiliser pour un conseil des jeunes déjà engagés par ailleurs, par exemple dans les établissements scolaires, participe à désigner ces derniers comme davantage compétents, ce qui peut renforcer le sentiment des jeunes les plus éloignés des instances de participation de ne pas être à la hauteur. Les ressources économiques, sociales et culturelles, le quartier de résidence, les parcours scolaires influent sur le sentiment de légitimité des jeunes. Cependant, **le caractère parfois trop protocolaire et scolaire ou encore le choix des lieux de réunion prévus pour le conseil de jeunes peuvent agir comme un repoussoir pour certain·es qui ont davantage de mal à s'identifier aux institutions sur leur territoire.**

Finalement, pour conclure, les facteurs de la moindre participation des jeunes issu·es des quartiers ou des classes populaires ne sont pas tant à éclairer du côté des jeunes et de leurs caractéristiques individuelles (certain·es s'engageraient moins que d'autres pour des raisons socioéconomiques notamment) que du côté du fonctionnement des conseils des jeunes et de leur mode d'organisation à chaque étape de leur mise en place ou de leur fonctionnement.

⁸ Sawicki F., Siméant J., 2009a, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français ». *Sociologie du travail*, n° 1, vol. 51, p. 97-125

⁹ DiMaggio P., Powell W., 1983. « The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields ». *American Sociological Review*, n° 2, vol. 48, p. 147-60.

Plusieurs facteurs pourraient contribuer à favoriser la mixité dans la mise en œuvre et l'organisation des conseils de jeunes.

■ Faire de la mixité sociale un objectif prioritaire :

- Définir des critères dès le démarrage en termes de composition (une représentativité des différents quartiers de la ville ou du village par exemple).
- Définir un plan d'action pour atteindre les jeunes des quartiers prioritaires, de filières professionnelles, etc.
- Intégrer la diversité des profils comme un critère de réussite du dispositif.
- Intégrer la mixité dans la communication lors des campagnes de recrutement.

■ Mettre en œuvre des méthodes de recrutement diversifiées :

- Éviter le seul recours aux jeunes déjà engagés par ailleurs, par exemple comme délégué-es de classe.
- Solliciter une pluralité d'intermédiaires : travailler avec les établissements scolaires et les structures jeunesse, sociales, associatives.
- Diversifier les modalités de recrutement : tirage au sort dans les établissements, candidatures accompagnées, quotas équilibrés.
- Accompagner, former les intermédiaires et les responsables des conseils de jeunes pour éviter les biais de sélection implicites.

■ Co-construire le fonctionnement du conseil et clarifier ses objectifs :

- Promouvoir une méthodologie associant étroitement les jeunes.
- Formuler les objectifs de manière collective dans la conception même du modèle d'organisation du conseil lorsque le conseil n'existe pas encore.
- Mettre en discussion les modalités d'organisation et leurs possibles évolutions dès le démarrage d'un nouveau mandat, lorsque le conseil existe déjà.
- Laisser les jeunes choisir les modes/lieux de travail, les projets et les thèmes.

■ Donner la parole aux jeunes :

- Éviter un fonctionnement trop scolaire ou formel pour ne pas dissuader certain-es jeunes.
- Proposer des formations à la prise de parole en public et un accompagnement ou parrainage pour l'ensemble des jeunes nouvellement élu-es.
- Valoriser leurs apports, reconnaître leurs compétences et leurs vécus.
- Intégrer tout au long du mandat des moments d'évaluations internes, d'échanges sur le fonctionnement du conseil, sur les difficultés rencontrées pour permettre de répondre aux différents besoins exprimés et d'adapter le modèle organisationnel du conseil de jeunes au plus grand nombre et limiter les abandons.

Introduction

« Plutôt que de se lamenter sur l'absence de civisme ou de citoyenneté de ces jeunes, on pourrait aussi se demander dans quelle mesure le mode de fonctionnement de nos institutions n'est pas en partie responsable de ce blocage. » (Oberti, 1999, p. 82)

Malgré un discours sur une possible « défaillance » qualifiant l'engagement des jeunes (Becquet, Stuppia, 2021), les modes de participation citoyenne et les formes d'engagement des jeunes sont pluriels (Lardeux, 2015 ; Arouche *et al.*, 2020 ; Parisse, Porte, 2020), tout comme les jeunes le sont, « la » jeunesse n'étant pas un groupe homogène, tant s'en faut (Peugny, 2022). De la même façon que les jeunes sont fréquemment présentés comme moins attachés que leurs aînés au travail (Meda, 2010 ; Peugeot, 2023), leur supposé manque d'engagement citoyen fait l'objet d'interprétations récurrentes. Pourtant, et le baromètre sur la jeunesse est formel, la participation citoyenne et politique des jeunes s'est intensifiée depuis quelques années et les jeunes sont parmi les tranches d'âge les plus mobilisées (Hoibian *et al.*, 2023). En 2023, 40 % des jeunes ont donné bénévolement de leur temps au moins une fois dans l'année et un sur quatre de manière régulière. Ces chiffres mettent en évidence leur potentiel de participation. Si le sport est le secteur le plus prisé et si de nouvelles formes d'engagement émergent, les formes plus traditionnelles d'engagement ne sont pas en déclin pour autant (*ibid*).

L'engagement des jeunes dans la vie locale est un élément important de la vie démocratique, bien qu'assez souvent, les jeunes les moins dotés en capitaux scolaires soient associés à un modèle de désengagement (Becquet et Goyette 2014) ou de désaffiliation politique (Arouche *et al.*, 2020). Le recrutement des jeunes en vue de leur inclusion dans des espaces participatifs à visée générale, qui ne sont pas destinés uniquement aux jeunes, échoue souvent en raison de leur caractère inadapté aux formes d'expression et d'action des jeunes, et cela est d'autant plus vrai pour celles et ceux issus des classes populaires (Daquin *et al.*, 2019). Pourtant, la jeunesse des quartiers populaires n'est pas désengagée, mais son engagement n'emprunte pas toujours les canaux institutionnels. Les travaux de recherche montrent qu'elle se mobilise et s'organise en développant des résistances aux injonctions institutionnelles (Talpin *et al.*, 2021 ; Becquet, Goyette 2014). L'espace associatif est, par exemple, fortement mobilisé pour défendre certaines causes, de telle sorte que les quartiers populaires sont au contraire « de véritables carrefours de pratiques participatives » (Parisse et Porte, 2020). Les dispositifs tels que les parlements citoyens, les forums, les conseils de jeunes sont des outils de l'action publique qui favorisent un certain type d'engagement, dont les jeunes des quartiers populaires ou ayant moins de capitaux sociaux ou scolaires ne pourraient véritablement se saisir du fait de la sélection sociale opérée à leur entrée (Arouche *et al.*, 2020).

Les études existantes pointent avant tout des causes individuelles et sociales dans l'analyse de leur engagement. Dans une étude sur le recrutement de jeunes dans les conseils citoyens de trois quartiers politique de la ville, Alice Daquin et son équipe (Daquin *et al.*, 2019, p. 94) mettent en évidence des caractéristiques communes aux jeunes de quartiers populaires : leur difficulté à se projeter dans l'avenir du fait de leur vulnérabilité, leur sentiment d'illégitimité et d'incompétences, la méconnaissance des

outils existants permettant de participer à la vie de la cité et, enfin, une méfiance face aux institutions, exacerbée chez certain·es par des expériences de racisme et de discriminations. La question se poserait donc de savoir comment les jeunes issus des classes populaires peuvent se projeter et s'investir dans la collectivité lorsqu'ils peinent à avoir un projet de vie et une insertion sociale (Hbila, 2011) ou encore, comment certains jeunes résidant en quartiers populaires peuvent s'engager dans un dispositif proche des institutions, alors qu'ils ont le sentiment d'être « impuissants face à des institutions qui contrôlent leur vie » (Cortéséro, 2010, p. 67).

La méfiance exprimée par les citoyen·nes envers l'action publique a conduit les élu·es à mettre en place des outils d'éducation populaire et/ou de démocratie participative, destinés aux adultes ou aux jeunes. Les conseils de jeunes, dont une « fonction est d'affirmer le lien entre les gouvernants et les gouvernés » (Becquet, 2018, p. 16), participent directement de ce processus (Becquet, 2005). Le projet de loi Égalité et Citoyenneté, adopté à l'Assemblée nationale en première lecture le 6 juillet 2016, a d'ailleurs inscrit la mise en place de ces conseils de jeunes dans les collectivités. Les conseils de jeunes font ainsi partie des dispositifs de participation formels « reconnus et institutionnalisés par les collectivités » (Lardeux, 2015, p. 18), et sont une forme de participation organisée et contrôlée par l'autorité politique ou administrative (*ibid.*). Ils ont pour mission de permettre aux jeunes d'exprimer leurs avis sur les projets qui les concernent dans les collectivités locales, voire de proposer des projets ou de les co-construire, dans le meilleur des cas, avec les élu·es adultes. Ils constituent donc un instrument d'action publique, qui peut être législatif et réglementaire par la mise en place de programmes d'éducation à la citoyenneté, et/ou informatifs et communicationnels lorsqu'il s'agit de mettre l'accent sur la citoyenneté politique (Becquet, 2018).

Si les élu·es aux conseils de jeunes représentent une minorité parmi l'ensemble des jeunes, ce dispositif a connu une expansion depuis le milieu des années 2000. Selon une recherche menée récemment par le LEST avec le soutien de l'INJEP, plus des deux tiers des villes de 2 000 habitants avaient (eu) au moins un conseil de jeunes (Tucci *et al.*, 2021). Cette enquête, qualitative et quantitative, menée auprès des collectivités et de jeunes conseiller·ères a montré la diversité des modes de fonctionnement des conseils de jeunes et les compétences que les jeunes acquièrent en devenant conseiller·ères, certain·es multipliant les mandats au fil de leur parcours. Les premières études sur les conseils de jeunes, publiées dans les années 1990, faisaient le constat d'une « diversité sociologique des milieux dont sont issus les jeunes conseillers, tous les milieux sociaux étant représentés » (Rossini, 1999, p. 112). Depuis 2008, le nombre de conseils de jeunes en France a considérablement augmenté et, suite à la mise en place d'une nouvelle stratégie européenne pour la jeunesse, les conseils de jeunes sont entrés pleinement dans le « dialogue structuré » (2014-2015) visant à favoriser l'autonomisation des citoyen·nes, jeunes et moins jeunes, en vue de leur participation politique (Bertrand et Lopez, 2015). Les travaux sur les conseils de jeunes se sont ainsi multipliés depuis les années 2010, et des études récentes viennent infirmer la « réelle mixité sociale et culturelle » constatée dans les années 1990. Dans la continuité d'autres travaux (Delesalle, Enel, 2010 ; Lardeux, 2015), Tucci (2021) met ainsi en évidence le manque de mixité sociale au sein même des conseils de jeunes et conclut en posant la question de l'inclusion et de la prise en compte de la parole des jeunes d'horizons différents dans les politiques locales. L'autrice pointe combien certaines catégories sont sous-représentées : les jeunes inscrit·es dans une filière technologique ou professionnelle, les jeunes issu·es de l'immigration, et en particulier celles et ceux dont les parents sont peu diplômés et/ou appartiennent aux classes populaires. Par conséquent, il semblerait que les conseils de jeunes ne prennent pas en compte « les » paroles des jeunes, au pluriel (Peugny, 2022 ; Galland, 2009).

De manière générale, les jeunes issus de milieux sociaux les moins favorisés tendent à être sous-représenté-es dans les programmes de participation. Les raisons évoquées seraient liées au sentiment des jeunes de manquer de pouvoir, à un bridage des initiatives individuelles, ou encore à une surinstitutionnalisation de la vie sociale (Walther *et al.*, 2006). Les collectifs d'engagement citoyen pourraient ainsi rencontrer des difficultés à mobiliser ces jeunes du fait même de leur image ou des modèles d'engagement qu'ils valorisent (Becquet, Goyette, 2014). Des travaux montrent que les jeunes les plus dotés en capitaux scolaires tendent à « accaparer » les dispositifs participatifs (Hbila, 2014) et, parmi eux, les conseils de jeunes. La composition sociale et culturelle des conseils de jeunes, peu diversifiée et représentative de l'ensemble des jeunes, est d'ailleurs déplorée par certains acteurs. Toutefois, elle « semble une préoccupation peu prioritaire » (Delesalle, Enel, 2010, p. 42). À l'instar de ce qui se joue dans de nombreux autres champs de la vie économique et sociale, la question de la responsabilité individuelle est souvent mise en avant (individualisation des politiques publiques, être acteur-rices de son parcours, etc.). Or, la littérature scientifique existante montre comment l'engagement « émerge à l'intersection des attentes organisationnelles et des expériences personnelles ». Dès lors, comprendre l'engagement dans une organisation suppose non seulement de rendre compte des motifs et des motivations, mais aussi, et peut-être avant tout des stratégies de l'organisation pour entretenir et orienter ces motivations » (Kanter 1968, cité par Sawicki, Siméant 2009, p. 115).

La manière dont les conseils de jeunes sont en quelque sorte « formatés » en amont par les adultes pourrait contribuer à reproduire l'exclusion de certaines catégories de jeunes (Becquet, Goyette, 2014). Sur le plan organisationnel, il existe une grande diversité de conseils de jeunes aujourd'hui en France (Tucci *et al.*, 2021), à l'instar de la diversité observée dans les conseils régionaux de jeunes (Lardeux, 2015). Tout d'abord, le niveau territorial auquel se déploie un conseil de jeunes donne à voir des modalités de fonctionnement différentes : les municipalités les plus petites ont plus souvent que les grandes des conseils d'enfants, certaines fixent une tranche d'âge, d'autres un niveau d'études, d'autres peuvent combiner différents niveaux. L'élection et le tirage au sort sont les modes de recrutement les plus courants et, si les jeunes, une fois élus, travaillent la plupart du temps sur des projets, les thématiques de ces projets ne sont pas toujours choisies, elles peuvent aussi leur être imposées. Des formations sont parfois données, mais cette pratique reste rare. Certains conseils de jeunes disposent d'un budget : cela concerne un peu moins des deux tiers des conseils de jeunes, et ce budget peut être utilisé de manière plus ou moins autonome (Tucci *et al.*, 2021). Les pratiques d'accompagnement des jeunes varient fortement, pouvant aller de l'implication d'un-e élu-e à la sollicitation d'un-e technicien-ne ou l'embauche d'animateur-rices. Les collectivités voient très souvent la mise en place d'un conseil de jeunes comme un moyen de permettre aux jeunes l'apprentissage de la vie citoyenne. Même si d'autres raisons sont évoquées, comme le montage et la gestion de projets, le fait que l'apprentissage de la citoyenneté soit la première motivation indique qu'il s'agit moins d'écouter la parole des jeunes et d'apprendre d'eux pour des actions citoyennes que de leur transmettre des valeurs.

Les diverses modalités de fonctionnement, de recrutement, d'attendus ou de missions, d'animations, sont autant d'éléments qui façonnent l'organisation et peuvent avoir pour effet de capter certains profils et d'en décourager d'autres, volontairement ou pas (Sawicki, Siméant, 2009). La recherche présentée ici permet de réfléchir à la manière dont le dispositif pourrait parvenir à associer davantage de jeunes peu représentés dans les conseils de jeunes (dont certain-es peuvent être dans un rapport de méfiance envers les institutions et le monde politique). Cette étude qualitative, qui se veut exploratoire, vise à approfondir la connaissance sur les conseils de jeunes, en particulier à appréhender le rôle des

acteur·rices impliqué·es dans la mise en place et la gestion des conseils, le rôle des pratiques organisationnelles et celui aussi des représentations des professionnel·les. Il s'agit donc de saisir le « façonnage organisationnel » des conseils de jeunes, ou « l'inégale capacité des organisations à attirer, retenir et fidéliser ceux qui les investissent » (Sawicki, Siméant, 2009).

Plusieurs questions sont au centre de cette recherche : quels sont les freins, et les leviers possibles, à la participation des jeunes qui semblent sous-représenté·es dans ce type d'instance, et donc à une plus grande mixité sociale au sein de ces dispositifs ? Comment ces conseils de jeunes sont-ils pensés et pour quelles raisons sont-ils créés ? Quels publics sont particulièrement attendus lors de la mise en place d'un conseil ? Quelles sont les méthodes de captation de ces publics ou encore de gestion et d'animation des conseils ? Et enfin en quoi participent-elles à exclure certaines catégories de jeunes ?

Pour répondre à ces questions de recherche, une enquête qualitative a été menée auprès des différentes parties prenantes de six conseils de jeunes de différents échelons territoriaux entre juin 2022 et septembre 2023. Le rapport est organisé en trois parties destinées à éclairer les différents facteurs pouvant éclairer la faible mixité sociale des conseils de jeunes. Tout d'abord, la première partie traite la question des fondements et attendus des conseils de jeunes, du point de vue des initiateur·rices et de celui des jeunes. La seconde partie approfondit la manière dont les jeunes sont capté·es et recruté·es, et le rôle joué par les acteur·rices intermédiaires (centres sociaux, établissements scolaires, missions locales, etc.). Ici, les résultats sur les représentations des professionnel·les et intermédiaires mobilisé·es autour des conseils de jeunes apportent des éléments de compréhension des processus de sélection et donc de reproduction sociale au sein des conseils. Enfin, la troisième partie questionne la gestion et l'animation des conseils de jeunes, le rôle des inégalités sociales, ainsi que la perception qu'ont les jeunes de cette instance.

Méthodologie et terrains d'enquête

Pour éclairer ce qui peut faire obstacle à la diversité des profils des jeunes dans les conseils de jeunes, nous avons fait le choix de mener notre enquête sur trois échelons territoriaux : municipal, départemental et métropolitain. Ceci a permis de varier les contextes, les modalités de recrutement et d'organisation. Afin de respecter l'anonymat des interviewé-es, nous utiliserons dans ce rapport le terme « conseil de jeunes » sans préciser le niveau territorial en question. Pour autant, les éléments de l'analyse qui portent sur les différences de niveau territorial seront bien pris en compte dans l'étude. Cette recherche ne porte pas sur les conseils d'enfants, qui sont certes nombreux, mais davantage mis en place pour initier les plus petits à la vie démocratique et les faire participer aux commémorations. Il nous a semblé plus utile de nous centrer sur des conseils de jeunes démarrant au minimum au niveau du collège, impliquant une manifestation de volonté individuelle (plutôt que parentale) de la part des jeunes.

Cette étude exploratoire, porte sur six conseils de jeunes (municipaux, départementaux et métropolitains) sur des territoires variés (cf. tableau de présentation des terrains p. 10). Les données, de nature qualitative, ont été collectées par le biais d'entretiens et de groupes de discussion menés auprès de 37 personnes au total :

- élu-es, responsables de conseils de jeunes, animateur-rices (14) ;
- intermédiaires partenaires dans le recrutement (5) ;
- jeunes (certains jeunes étaient conseiller-ères au moment de l'enquête, d'autres ne l'étaient plus ou, d'autres encore, auraient pu l'être) (18).

Nous nous appuyons également sur une partie des entretiens réalisés dans le cadre de notre précédente étude auprès de 22 jeunes conseiller-ères et auprès de professionnel·les qui mettent en place ou œuvrent dans ces conseils (Tucci *et al.*, 2021).

Les entretiens auprès des élu-es, et des responsables des conseils de jeunes ont permis de recueillir des informations sur les points suivants :

- l'histoire du conseil de jeunes et de son intérêt pour la jeunesse, le contexte socio-économique ;
- les pratiques de diffusion et de captation des jeunes (comment ont-ils communiqué et fait connaître le conseil de jeunes ? Quels jeunes ont été choisis et comment ?) ;
- la manière dont est pensé et structuré le conseil de jeunes, son fonctionnement, son budget, son lien avec le conseil municipal ou départemental, les thèmes et la liberté de choix des thèmes sur lesquels travaillent les jeunes ;
- leur point de vue sur ce qui explique l'engagement ou non dans un conseil de jeunes, le manque d'attrait de certains jeunes pour le dispositif.

Des entretiens ont été réalisés auprès d'intermédiaires impliqués dans le recrutement de candidat-es (centre social, mission locale, etc.). L'accès aux établissements scolaires et aux conseiller-ères principaux-ales d'éducation (CPE), qui nous avaient été indiqués comme intermédiaires par lesquels

nous pourrions passer pour mener des entretiens et repérer les personnes idoines, s'est avéré infructueux malgré de nombreuses tentatives de contact.

Les entretiens semi-directifs auprès des jeunes non engagés en conseils de jeunes et auprès de conseillers et conseillères, pour certain-es ayant quitté le conseil de jeunes, se composent à la fois d'entretiens individuels et d'entretiens de groupes. Ces derniers ont permis de faire parler les jeunes sur leur engagement au conseil, ou sur leur connaissance de ce dernier et leurs raisons de non-engagement. Les entretiens individuels ont porté sur les thèmes suivants :

- contexte familial (engagement passé ou présent des parents ou de membres de la fratrie...), discussion en famille sur les questions politiques, la citoyenneté ;
- événements marquants qui ont pu susciter l'intérêt du jeune pour la politique locale, nationale ou internationale, et son engagement ;
- parcours scolaire et professionnel (aspirations) ;
- conditions de vie quotidienne, réseaux amicaux ;
- parcours d'engagement du jeune, ses motivations, ses choix en termes d'engagement, domaine d'engagement, « opportunités » d'engagement qui n'ont pas été saisies, formes prises par l'engagement ;
- lien du jeune à sa commune, au territoire, sa perception de la commune et de sa place dans la commune, sa perception du conseil de jeunes en place dans la commune ;
- raisons de la prise de décision de (ne pas) candidater ou de se retirer du conseil de jeunes ;
- regard du jeune sur les activités du territoire en faveur de la jeunesse, mais plus largement sur la participation citoyenne.

Les entretiens ont été intégralement retranscrits et pseudonymisés afin de respecter l'anonymat des interviewé-es en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD).

Présentation des conseils étudiés

Terrain	1	2	3	4	5	6
Équipe en charge du conseil	4	2	3	1	1	2
Nombre de conseiller·ères	27	32	30	9	139 (dont 58 titulaires)	120
Nombre d'habitants	25 000 habitants	+ 1 000 000 habitants	35 000 habitants	7 000 habitants	+ 1 000 000 habitants	+ 1 000 000 habitants
Budget	50 000 euros	50 000 euros	18 000 €	NR	NR	Pas de budget propre
Année de création	2012	2022	2008	2020	2017	2022
Âge des jeunes	12-18	14-18	12-15	16-18	14-18	18-25
Durée du mandat	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Support communication	Réseaux sociaux, présentations dans les établissements scolaires par les animatrices et un ou deux jeunes du conseil	Centres sociaux espaces jeunes associations partenaires réseaux sociaux panneaux d'affichage de la ville presse / télé	Présentation par les animateur·rices dans chaque classe du collège, présentation avec flyer et film avec témoignages anciennes conseiller·ères), présence dans la cour entre 12 h et 14 h pour continuer échanges	Flyer, site internet mairie, information sur le site du lycée	Réunions de présentation du CDJ dans les instances centrales de l'éducation Site internet	Réseaux sociaux, foyers jeunes travailleurs, fondation d'Auteuil
Intermédiaires / partenaires	Collèges, lycées (élections via Pronote, carnet de correspondance), centres sociaux		Collège	Lycée général		Réseaux sociaux, missions locales
Mode d'élection	Élection dans les établissements scolaires, proposition de candidat·es par les centres sociaux	En ligne	Au collège	Pas d'élection, car trop peu de candidats	Pas d'élection, deux titulaires et deux suppléants par collège, jury de sélection des titulaires	
Type de candidature	Individuelle	Individuelle	Collective : 3 personnes	Individuelle	Individuelle	Individuelle
Types d'activité	- Organisation d'un événement avec les jeunes - commémorations - projets divers	- Sortie culturelle (concert, match, etc.) - création de projets - commémorations	- Séjour découverte d'une institution (Bruxelles, Paris ou Strasbourg) - création de projets - commémorations	Rien de concret n'a vu le jour	- Commémorations et inaugurations - apprentissage de la citoyenneté, du fonctionnement du rôle d'élu, fonctionnement du département. - commissions : citoyenneté, accès aux loisirs et cadre de vie. Vote pour des projets	
Lieu de réunion	La maison des jeunes	Salle du conseil	À la mairie, dans le bureau du service Jeunesse	Non précisé	Une salle du conseil, sur les temps scolaires, déplacement pris en charge par les établissements	Salle du conseil en zoom

1. Les fondements et attendus des conseils de jeunes

Les fondements et attendus des conseils de jeunes peuvent s'analyser à partir du point de vue des initiateur·rices des conseils et de ce qu'ils et elles en attendent (et vont alors mettre en œuvre pour le créer et l'organiser), et du point de vue des jeunes et de ce qu'ils en comprennent et attendent (ce qui va contribuer à s'y engager ou non, et une fois élu·e, à s'y investir ou non dans la durée).

Du point de vue des initiateur·rices des conseils

Créer un conseil de jeunes, du point de vue de ses concepteur·rices, semble aller de soi, mais ne fait l'objet d'aucune présentation argumentée ou précisée pour autant. Sur cinq des six conseils étudiés, on observe un certain flou quant aux motifs de mise en place du conseil, une fois avancé celui de l'apprentissage de la citoyenneté. Cela n'est pas propre à la France comme le montre le travail de Patricia Loncle à propos de dispositifs proches de conseils de jeunes dans différents pays européens à la fin des années 2000 (Loncle, 2008). Nous faisons ainsi l'hypothèse d'un phénomène d'isomorphisme institutionnel (Di Maggio, Powell 1983) ou celle d'une faible communication des élu·es vers les professionnel·les en charge des conseils de jeunes sur leurs attentes.

Même dans les cas où le conseil de jeunes est une « commande » d'un·e élu·e, les raisons ne sont pas mises en avant par celles et ceux qui sont chargé·es de les mettre en place sur le terrain. Ainsi, en l'absence de discussion sur les fondements et attendus des conseils, aucune discussion ne nous a été rapportée quant aux moyens adaptés à mettre en œuvre face à la demande. Dans tous les cas, aucune décision ne peut être véritablement prise sur le public à aller chercher ni sur le type d'intermédiaires à mobiliser pour cela. Par exemple, pour cet élu, « l'amour pour la ville » devrait suffire à faire partie du conseil de jeunes, et il ne doit pas y avoir de condition de nationalité ni de naissance :

« Et c'est vrai que ce sont les jeunes qui m'ont dit, mais monsieur, si un jeune qui n'a pas de papiers français, mais qui a une autre nationalité, est-ce qu'il pourra se présenter au Conseil Municipal des Jeunes ? Je leur ai dit, franchement, c'est une bonne question, je ne me la suis pas posée. » (Terrain 2, élu.)

Lors d'un échange avec l'élu chargé de réactiver et d'animer un conseil de jeunes (Terrain 4), qui peine à reprendre ses activités au moment de notre entretien, l'élu entame la conversation en déplorant le manque d'assiduité des jeunes et de compréhension de ce qui est attendu d'eux.

« On a créé ce conseil de jeunes pour qu'ils nous apportent. Mais les jeunes ne proposent rien, ils écoutent c'est tout. Par exemple, le dernier projet sur lequel ils ont réfléchi c'est "on loue un car pour aller en Espagne se balader". » (Terrain 4, élu.)

L'entretien ne nous permet pas d'identifier réellement les fondements et attendus du conseil, un flou qui peut se répercuter sur la participation des jeunes. Leur captation, après une intervention de l'élu au collège et lycée de la ville, passe alors par une information ciblée sur les jeunes considérés comme étant les plus motivés :

« C'était à la salle des fêtes, avec les délégués, les élus au CVL, car ce sont des jeunes motivés. Mais même après ça, personne n'est venu faire acte de candidature. » (Terrain 4, élu.)

Ainsi, les difficultés rencontrées dans le recrutement des jeunes pour entrer dans un conseil peuvent amener les initiateurs ou initiatrices à se centrer sur les individus qui seront, de leur point de vue, les plus enclins à participer. Toutefois, cet exemple montre que le succès n'est pas toujours au rendez-vous.

Le travail de captation du public cible se met en œuvre sans être toujours guidé par d'autres critères que la représentativité, la tranche d'âge, le niveau scolaire et la parité femme-homme. Le maire d'une municipalité étudiée souhaite par exemple une véritable coparticipation et a à cœur que « *toutes les formes sociales soient représentées* » (Terrain 1). La mobilisation des centres sociaux de la ville pour recruter des jeunes au conseil de jeunes n'a cependant pas eu le succès escompté. C'est cette idée de coparticipation qui l'a également amené à ne pas mettre en place un conseil d'enfants, mais un conseil de jeunes. Partant du principe que le choix de la tranche d'âge détermine le type d'activité, selon cet élu, les jeunes sont davantage en mesure de s'impliquer sur des projets pour la collectivité, alors qu'avec les enfants il s'agirait davantage que leur faire « *absorber les valeurs républicaines* ». D'autres élu·es demandent la création d'un conseil sur leur territoire sans toujours expliciter ce qu'ils en attendent, soit parce qu'il s'agit avant tout d'isomorphisme institutionnel, soit parce que cela est une sorte d'impensé organisationnel, soit également parce que le temps manque, soit pour ces deux raisons.

Dans le cas de deux conseils étudiés, la mise à l'agenda du conseil de jeunes a été organisée de façon extrêmement rapide (en deux ou trois mois) et émane de la commande politique d'un·e élu·e. Cela ne permet pas de mise en discussion des attendus du conseil et de la composition du public jeune espérée, ce qui laisse la place à davantage de pratiques « opportunistes » (s'appuyer sur le réseau existant pour capter rapidement les jeunes par exemple) ou généralistes (faire des campagnes de communication larges, tout public, peu ciblées). Ces pratiques freinent alors le travail d'intéressement.

« Oui, les jeunes des quartiers prioritaires, voilà, ce genre-là, il faut aller les chercher. Ce ne sont pas eux qui vont venir vers nous. Et donc du coup, en fait, au fil des candidatures qu'on a reçues, on s'est dit, voilà, c'est le résultat même de juste une campagne de communication qui est lancée et pas d'accompagner la campagne. Mais encore une fois, à nous deux, on ne peut malheureusement pas y faire grand-chose. Mais c'est un souhait, en tout cas, que l'on souhaiterait développer peut-être plus tard, quoi » (Terrain 6, animatrice, conseil de jeunes.)

Ainsi, selon la manière dont les initiateur·rices d'un conseil motivent l'intérêt du dispositif et ses attendus, et selon le temps dédié à cette étape, une organisation va se dessiner en creux. Par exemple, le choix des tranches d'âges concernées par les conseils fait varier un certain nombre de contraintes comme la nécessité d'un accord parental, des réunions sur le temps scolaire, l'autonomie de déplacement pour les réunions en soirée, etc.

« Avec les enfants par exemple, c'est un public très facile. On peut faire de tout. Ils vont partout. Les jeunes, selon la thématique, selon les horaires, selon le lieu, selon le jour, ça va mettre des barrières. » (Terrain 1, animatrice, centre social.)

« Il y a aussi des gros problèmes familiaux, de plus en plus, il y a beaucoup de parents divorcés, ça, on le ressent [...] il y a une maman qui s'est excusée auprès de nous, adorable, qui a pris le micro en nous disant qu'elle en avait marre, mais effectivement, c'est compliqué pour les parents, d'autant plus des parents divorcés. » (Terrain 3, animatrice, conseil de jeunes.)

À plusieurs reprises, les questions posées aux professionnel·les en charge des conseils de jeunes sur ce sujet ont fait émerger ces impensés qui ont donné lieu à des questionnements.

Par exemple, dans le cas d'un conseil très rapidement monté (Terrain 6), le responsable n'a pas eu le temps de penser et d'anticiper tout ce travail de clarification autour de la mission et de l'organisation du travail du conseil. Il l'a fait dans un second temps, suite à nos échanges, et durant le temps de la première mandature. Dans ce même conseil, déserté par un nombre important de jeunes, notamment (mais pas uniquement) les jeunes issus des quartiers populaires, notre équipe a été mobilisée afin de réfléchir aux moyens pour mettre en place un processus de communication et de sélection qui permette davantage de mixité sociale dans la prochaine mandature du conseil.

Du point de vue des jeunes

« Quand on me dit, tu vas pouvoir porter la parole des jeunes des quartiers, ok, d'accord, mais quand on se retrouve en étant le seul jeune des quartiers, ça ne donne pas envie. » (Terrain 6, conseiller.)

L'intérêt de s'investir dans les instances locales de participation dépend des conditions de vie des jeunes et des attentes qu'ils et elles ont du conseil et de ce qu'on leur en a présenté. Au sein même des classes populaires et des jeunes qui en sont issus, les rapports aux institutions et au politique sont divers. Celles et ceux qui ont un espoir d'ascension sociale, par l'école notamment, et qui sont plus optimistes par rapport à leur avenir, excluent moins un investissement politique que celles et ceux qui sont socialement moins favorisés. Pour certain-es, les difficultés sociales, familiales et scolaires sont telles qu'ils appréhendent l'avenir et entretiennent une « distance sceptique au politique », ne voyant pas en quoi leur participation pourrait changer les choses (Barrault, 2010, p. 102). Un conseiller du Terrain 6, membre actif du conseil de jeunes, nous dit ne pas trop communiquer sur ce qu'il fait au conseil, par peur d'ennuyer ses ami-es même si quelques-uns posent parfois des questions :

« Ils se demandent ce qu'on y fait là-bas ? Qu'est-ce que tout ce monde fait là-bas ? Parce que, ben, ils savent que c'est un peu de l'argent public aussi. Donc ils se disent, on les paye, mais à quoi faire ? Donc ils se demandent, voilà ! Qu'est-ce qu'on fait ? De quoi on parle ? Qu'est-ce qu'on vote ? » (Terrain 6, conseiller.)

Cet extrait semble indiquer aussi un manque de transparence et de communication auprès de tous les jeunes sur les activités du conseil de jeunes, ou un problème de choix dans les canaux de communication qui ne les atteignent pas. Par ailleurs, le caractère trop institutionnel et proche du politique que peuvent avoir les conseils de jeunes n'éveille pas la curiosité de tous les jeunes, encore moins de celles et ceux qui ont un rapport contrarié aux institutions et à la politique.

« Mais je pense qu'il y a une capacité de mobilisation sur des sujets, mais pas forcément sur des instances... ou en plus, conseil des jeunes, c'est des instances de la mairie, donc tout de suite ça rattache à de la politique. Et si la mairie est de droite ou de gauche, donc tout de suite, on va avoir une image de droite ou de gauche du conseil, et donc je pense que beaucoup de jeunes fuient aussi parce qu'ils ont cette vision-là du conseil. Alors que dans des associations c'est pas pareil. » (Ex-conseillère, projet précédent.)

Comme le soulignent Julia Cagé et Thomas Piketty (2023), les classes populaires et plus précisément les ouvrier-ères sont de moins en moins représenté-es parmi les député-es (et candidat-es à l'Assemblée nationale), et ce déficit est positivement corrélé à une forte abstention. Une conseillère très engagée dans son conseil nous confie combien son univers familial tenait à distance les politiques et comment c'est en classe que son envie de s'engager s'est manifestée :

« J'ai toujours entendu mon père insulter les politiques. J'ai toujours eu une très mauvaise impression du politique, en vrai. Je pense que, après, bon, c'est mon opinion, mais effectivement, ça s'est détérioré dans les années précédentes [...]. Je pense que le réel déclencheur, ça va être bête, mais je pense que c'est une personne à qui je dois tout, ou beaucoup de choses, en tout cas. Madame M., je me rappelle, qui était ma

professeure en 5^e, et qui un jour nous a fait faire un débat, ou une sorte de plaidoyer en fait sur la peine de mort en France. Si on était pour ou si on était contre. Bon alors déjà, je pense que c'est très bien de faire ça pendant la 5^e, ça permet de réfléchir. Et je pense que c'est de plus en plus rare, qu'on demande aux élèves vraiment de réfléchir d'eux-mêmes. Et en fait, je pense que ça a réveillé vraiment quelque chose en moi. » (Terrain 6, conseillère).

Nombre de jeunes ont toutefois une conscience politique forte, notamment du fait de leur expérience répétée de la stigmatisation et des inégalités sociales et ethnoraciales (Talpin *et al.*, 2021 ; Barrault, 2010 ; Saqué, 2022), et ont le sentiment de ne pas être représenté-es, ce qui génère une méfiance et une distance critique vis-à-vis de la politique, qu'ils appellent « politique politicienne » (Bellanger *et al.*, 2022).

Cela est sans doute encore plus vrai s'agissant des jeunes femmes dans les quartiers populaires, dont l'engagement est peu étudié et invisibilisé (Arouche *et al.*, 2020). Les quartiers ne sont en effet pas des déserts politiques (Bellanger *et al.*, 2022). Pour un certain nombre de jeunes, les projets et les sujets traités en conseil de jeunes ne sont tout simplement parfois pas les bons et ne collent pas à leur réalité :

« Les jeunes ils disaient "c'est bien beau, mais ça résout pas nos problèmes de quartier ! Nous on a des problèmes d'insécurité, des conflits de territoire entre gens de cités. Ok vous nous parlez des choses, et en plus c'est que consultatif." C'est que ... entre guillemets, il y a un décalage pour eux, et c'est ça qu'ils veulent vraiment : du concret. Ils veulent des choses qui leur changent la vie au quotidien ! » (Conseiller, projet précédent.)

« Parce qu'on est dedans, on voit comment ça se passe, on assiste à des réunions et tout au conseil. Et non, c'est comme on dit toujours, c'est réellement de la politique, quoi. Genre, on voit qu'il n'y a pas quelque chose de neuf. Comme je vous ai dit, en fait, c'est de la publicité mensongère. » (Terrain 6, conseiller.)

Un jeune conseiller, convaincu de l'intérêt à s'engager au conseil par une conseillère de mission locale, est très rapidement déçu par ce qu'il observe lors des premières réunions du conseil. Ancien délégué de la vie lycéenne aux niveaux national et académique, ancien délégué de classe, il a été président de la Maison des lycéens et travaille en dehors de ses études au centre social de son quartier. Très investi depuis le plus jeune âge dans la représentation des intérêts de ses pairs, ce conseiller est rapidement convaincu de l'intérêt de siéger au conseil proposé par sa conseillère de mission locale. Il s'attendait cependant à davantage de mixité sociale et culturelle au sein du conseil

« Il y avait plus des fils à papa que des gens d'en bas ! [...] Et c'est sûr, si ce ne sont que des gens qui sont en fac de droit, des fils à papa, à un moment donné, non. Ce n'est pas des bons représentants. Et c'est bien dommage. [...] Ah, ben, il y avait des gens qui pétaient plus haut que leur cul, madame ! Il y avait des gens qui pétaient plus haut que leur cul, et ça, c'est un truc qui me déplaît, quoi. » (Terrain 6, conseiller.)

« Tout simplement. Je me suis dit, ça peut être une belle expérience, on peut faire de belles choses, je pense. Et en fait, personnellement, dès le premier mois, en fait, j'ai vite compris en fait que ce n'était pas du tout l'endroit que j'imaginais au départ. » (Terrain 6, conseiller.)

Ces extraits indiquent qu'il existe un fossé entre les pratiques citoyennes attendues et l'exercice effectif de cette citoyenneté (Arouche *et al.*, 2020). Un autre conseiller accompagné par la même mission locale s'attendait, lui, à monter des projets qui feraient sens, ce qui veut dire pour lui qu'ils profiteraient à l'ensemble des jeunes et qu'ils faciliteraient, par exemple, l'accès à la culture des jeunes de quartiers populaires. Très rapidement, il a été déçu par la réalité des projets travaillés au conseil, ce qui l'a amené à se désengager :

« Je vous avoue qu'il y a un événement qui m'a vraiment, du coup... Là, ça a vraiment fait, genre, ça m'a fait vraiment fait changer de vision à ce moment-là, en fait [...] un ami à moi avait posé la question à un collègue du conseil : "Est-ce qu'il y aura des places gratuites pour des jeunes en précarité, des jeunes des missions

locales, etc. ?" Et elle a répondu non. Et après, ben, il y a une collègue à moi du conseil qui a quand même eu l'audace de dire : "Oui, mais non, après ils vont les revendre." » (Terrain 6, conseiller.)

Les feuilles de route qui imposent par le haut aux jeunes de travailler sur des thématiques ou des projets qui ne correspondent pas à leurs idées, besoins et envies, peuvent avoir un effet démobilisateur. De cette façon, une partie des jeunes s'auto-exclut (Gaxie, 2002) de ce type de dispositif non par manque de volonté mais par manque de sens. Plusieurs jeunes rencontrés lors de cette étude ont progressivement déserté le conseil où ils et elles avaient été élu·es et ont poursuivi leur engagement dans d'autres espaces, au sein de leurs quartiers ou de leur territoire, dans les centres sociaux, dans des associations de quartier, etc.

En résumé...

- Les conseils de jeunes sont créés le plus souvent par isomorphisme institutionnel, c'est-à-dire qu'ils calquent leur modèle organisationnel sur ceux d'autres conseils de jeunes existants, répétant ainsi les biais.
- Lors des entretiens, les acteurs semblent soucieux des questions de mixité sociale au sein des conseils de jeunes, mais cela se traduit rarement par des actions concrètes visant à mobiliser ou attirer « les » jeunesses au pluriel.
- En l'absence de critères discutés et définis collectivement sur le public cible et les attendus du conseil, les personnes en charge de ces conseils n'ont pas d'autre choix que de s'appuyer sur leurs propres représentations et sur leurs propres critères quant aux profils à recruter pour exercer la fonction de jeune élu·e. Le risque d'un entre soi ou d'une sélection à l'entrée est alors important.
- Un premier façonnage organisationnel opère en amont dans la création du conseil de jeunes, et de façon souvent impensée par les différent·es acteur·rices.

2. Captation des jeunes, acteurs intermédiaires et mixité sociale

L'importance des représentations sociales dans la mise en œuvre des politiques publiques n'est plus à démontrer. Dans l'intermédiation ou dans l'accompagnement, les normes, les perceptions et les représentations sociales jouent un rôle important (Saccomanno, 2015). L'analyse du travail d'accompagnement des demandeurs d'emploi (Fontaine, Malherbet, 2013 ; Clouet, Pillon, 2022) montre, par exemple, combien le travail des conseiller·ères à Pôle emploi n'est pas neutre, empreint des normes sociales des conseiller·ères, du « jugement des professionnels » (Clouet, Pillon, 2022, p. 267) de Pôle emploi ou encore du « diagnostic porté sur l'individu » (*ibid.*, p. 270). De fait, les pratiques des acteurs qui œuvrent pour la mise en place ou la gestion des conseils de jeunes véhiculent des représentations sur les jeunes, lesquelles sont façonnées par différentes conventions de jugements : d'une part, sur les jeunes en général et sur celles et ceux qui viennent des quartiers populaires (Beaud, Pialoux 2005), et d'autre part, sur le « conseil de jeunes » comme dispositif institutionnel en tant que tel. Le travail de captation peut alors se faire par « capillarité et affinité des habitus » (Sawicki, Siméant 2009, p. 49).

Nos résultats font écho à ceux de Chafik Hbila (Hbila, 2012, p. 350) sur l'engagement et la participation des jeunes : les professionnel·les qui gèrent et animent les conseils de jeunes ont tendance à faire des constats sur les jeunes qui ne viennent pas (ou plus) renvoyant à la plus grande affinité de ces derniers pour les activités ludiques et récréatives que pour les activités laborieuses :

« S'il y a une offre sur leurs loisirs au quotidien, là, ils participent à construire, mais s'il s'agit de la réflexion politique et de la participation aux enjeux de la commune, ce qu'on demande au conseil de jeunes, là, c'est plus difficile. » (Terrain 1, élu.)

Ce seraient donc les préférences et les inégales capacités au travail sur projet, les problèmes d'assiduité, de certains jeunes, en particulier venant des quartiers défavorisés, qui expliqueraient leur intérêt moindre pour une candidature à un conseil de jeunes. Plus rares sont celles et ceux, parmi les professionnel·les, qui questionnent le fonctionnement et les pratiques au sein du conseil de jeunes ou encore les objectifs politiques qui ont sous-tendu sa mise en place.

Au moment de la création d'un conseil de jeunes, le ciblage de certains jeunes qui ont déjà une expérience de la représentation, par exemple parce qu'ils et elles sont ou ont été délégué·es, conduit inévitablement à mettre à distance ceux et celles qui n'ont pas le profil attendu. Dans les discours politiques et médiatiques, les jeunes en difficulté sont le plus souvent associés à une posture de désengagement (Becquet, Goyette 2014) et ne satisferaient donc pas aux critères requis pour participer au conseil de jeunes. Il y a aussi, parmi certain·es intermédiaires, une représentation de cette instance au caractère formel, qui renvoie à deux qualités au moins que devraient posséder les jeunes candidat·es : le sérieux et la fiabilité. Par ailleurs, certain·es professionnel·les, interprètent les conditions de vie des jeunes issus des quartiers prioritaires comme des freins à la participation citoyenne, celle-ci passant au second plan « naturellement ».

« L'engagement citoyen que l'on demande au CMJ [conseil municipal de jeunes], pour eux [les jeunes des QPV], pour beaucoup d'entre eux, c'est pas une question existentielle dans ces quartiers-là. » (Terrain 1, professionnel, proche d'un conseil de jeunes.)

Cette étape de ciblage dans les phases de recherche de candidat·es peut parfois entraîner un manque d'information au sein d'une classe d'école sur l'existence du conseil de jeunes, la sollicitation d'un ou deux jeunes considérés comme fiables et « aptes à la représentation » étant le moyen le plus rapide de recruter. Ainsi, certains jeunes issus des classes populaires, rencontrés dans le cadre de notre enquête, n'étaient pas au courant de l'existence du conseil de jeunes (« *On n'est pas du tout informés* »).

La façon dont est organisé le recrutement participe-t-elle à éclairer cette faible mixité sociale ? Nous faisons l'hypothèse que c'est l'un des facteurs clés et un des leviers. Comment est organisée la communication autour des élections, quels sont les moyens déployés pour informer de l'existence du conseil, à qui était destinée l'information et par quels canaux ou intermédiaires celle-ci circule-t-elle ? Autant de questions que nous avons posées aux professionnel·les des conseils de jeunes. Là encore, les pratiques sont diverses. En outre, comme nous l'avons déjà souligné, la temporalité de mise en œuvre des nouveaux conseils a pu parfois être très courte.

Selon les moyens dédiés aux conseils de jeunes, la configuration territoriale et la temporalité de la mise en œuvre, les intermédiaires mobilisés sont différents et l'information quant à la possibilité de candidater à un conseil de jeunes se fait via :

- les établissements scolaires : collèges et lycée (en fonction des âges des conseiller·ères) ;
- les acteurs socioéducatifs, de l'insertion ou encore de l'emploi : centres sociaux / foyers de jeunes travailleurs, associations partenaires de la ville / missions locales, etc. ;
- les jeunes et leurs réseaux.

Ensuite, selon le canal mobilisé, le travail d'information est réalisé selon trois modalités :

- l'information est diffusée par mail, flyer ou par voie d'affichage dans l'espace public sur des panneaux urbains (sans interaction directe) ;
- l'information est faite par le biais du site internet, par les réseaux sociaux et la presse ;
- l'information est présentée par les professionnel·les en personne, voire par les jeunes conseillers et conseillères, en face à face, lors de réunions d'information auprès du jeune public ou auprès d'intermédiaires qui, à leur tour, présenteront le conseil aux jeunes en face à face.

Ainsi, selon les modalités de captation des jeunes par les professionnel·les en charge de recruter, l'information n'est pas de même nature. Les jeunes par ailleurs, n'ont pas tous les mêmes intérêts (puisque la jeunesse est plurielle). Aussi, en face à face, au moment de l'échange, une opération de traduction (au sens d'Akrich *et al.*, 1991) est possible et peut permettre aux professionnel·les de faciliter la compréhension et l'engagement des jeunes que ne permettent pas les mails ou l'affichage public. « Pour comprendre le succès ou l'échec, c'est-à-dire la diffusion et ses péripéties, il faut accepter de reconnaître qu'un objet n'est repris que s'il parvient à intéresser des acteurs de plus en plus nombreux » (*ibid.*, p. 49).

Nous détaillons ci-après les différents intermédiaires mobilisés dans le travail de captation des publics cibles sur nos terrains d'enquête afin de montrer chaque fois comment, d'une part, la façon de penser le dispositif modèle son organisation et, d'autre part, comment le façonnage des organisations modèle les publics recrutés et possiblement intéressés. Avant cela, il est important de préciser que le type et le nombre d'intermédiaires mobilisables sur un territoire dépendent étroitement de sa configuration. Un conseil de jeunes qui couvre un territoire régional ou municipal n'aura par exemple pas les mêmes

acteurs sur le terrain. Les intermédiaires cités ici ne recouvrent donc évidemment pas l'ensemble des intermédiaires mobilisés ou mobilisables dans la création d'un conseil de jeunes en France aujourd'hui, puisque l'enquête qualitative et exploratoire a porté sur six conseils (choisis en raison de leur diversité organisationnelle). Nous en présentons quelques-uns, à titre d'exemple, pour illustrer comment ce travail de captation des publics se fait dans ses modalités pratiques, et comment cela contribue à façonner les conseils de jeunes.

Les établissements scolaires

De nombreux instruments de participation et de consultation des jeunes se sont développés avec et dans les établissements scolaires depuis les années 1990 (Becquet, 2005). Dans le cas des établissements scolaires, le fait que les professionnel·les des conseils de jeunes se déplacent ou non pour aller présenter le projet de conseil et son intérêt a un impact important sur la transmission de l'information.

Dans le cas d'un des conseils de jeunes étudiés, le proviseur a détaché une heure pour une visioconférence de présentation du conseil de jeunes à toutes les classes. Selon lui, la présentation par les jeunes eux-mêmes est importante, mais pas suffisante. Dans de nombreux cas, il est nécessaire de convaincre, d'expliquer et de (re-)mobiliser les équipes des établissements scolaires pour les sensibiliser à la nécessité de l'échange avec les jeunes ou au besoin de traduction ou d'intéressement :

« On va échanger avec le principal ou le conseiller principal d'éducation [CPE], essayer de motiver, si besoin, et on l'a fait, programmer un rendez-vous pour aller rencontrer des élèves, puisque maintenant, bon, il y a des conseils de vie collégienne, donc des fois, on a des élèves des conseils de vie collégienne qui sont peut-être plus engagés et qui ont plus envie de s'investir ou d'aller plus loin dans l'investissement. » (Terrain 5, animatrice, conseil de jeunes.)

Les animatrices soulignent également le niveau varié d'implication des intermédiaires dans les établissements scolaires :

« Après, ça dépend, on a beaucoup affaire au CPE, donc il y a certains CPE qui sont super impliqués, donc c'est encore plus facile. D'autres moins. Après, c'est pareil, il y a des profs qui sont super intéressés par le conseil municipal des jeunes, donc ils nous mettent en avant, ils expliquent aussi. Et d'autres qui veulent que ce soit fini, et que, voilà. » (Terrain 3, animatrice, conseil de jeunes.)

Par ailleurs, lorsque les élections sont prévues dans les établissements scolaires, la présence des professionnel·les peut faciliter le travail de captation de publics mixtes, or, nous avons observé des élections qui se déroulent dans les établissements scolaires sans appui des professionnel·les pour autant. Les collectivités territoriales ont généralement tendance à ne pas s'immiscer dans l'organisation, ce qui peut entraîner des pratiques ne favorisant pas l'arrivée de nouveaux jeunes dans les conseils de jeunes.

« En fait, nous ce qu'il se passe, c'est que nous, on va faire les démarches pour les élections dans les établissements avec les jeunes qui vont présenter, nous, après on s'entretient avec les CPE et les proviseurs. Une fois qu'on a eu fait ça, c'est proviseurs et CPE qui se chargent du reste. » (Terrain 1, animatrice, conseil de jeunes.)

Alors qu'une mobilisation par les établissements scolaires pour la captation des jeunes pourrait être un levier de mixité sociale (même si elle exclut une partie de la jeunesse), la manière dont est diffusée l'information et produit l'intéressement des jeunes connaît ainsi des limites. Les établissements, par le

biais des CPE ou de professeurs, peuvent faire le relais, mais, dans certains établissements, l'organisation des élections peut s'avérer trop coûteuse en temps, et cette thématique n'est pas nécessairement prioritaire, d'autant plus dans des contextes scolaires difficiles. En outre, dans le cas de lycées professionnels regroupant des jeunes de différentes municipalités – ce que nous avons constaté sur deux municipalités –, il peut être difficile de mobiliser les équipes de la communauté éducative en raison du nombre restreint de jeunes pouvant candidater au conseil. Un élu nous indique également le souhait de la part du maire de ne pas faire mobiliser les lycéens pour le conseil de jeunes, car beaucoup d'entre eux sont en internat (Terrain 4, élu).

Certains conseils de jeunes demandent aux établissements de prendre en charge, sur les plans logistique et financier, les déplacements des jeunes aux séances plénières. Cela peut tout à fait être un frein à l'implication des établissements et donc au recrutement des jeunes qui le fréquentent :

« Après, on a le fait de détacher quelqu'un, il y a le fait d'amener des jeunes aussi, prise en charge du transport, l'organisation, etc., qui n'est pas forcément évident pour tous les collègues. » (Terrain 5, animatrice, conseil de jeunes.)

Si les établissements sont sollicités pour le recrutement des candidat·es, ils ont souvent une certaine liberté dans la manière de procéder.

« Il y a d'autres établissements qui préfèrent faire par Pronote. Ils lancent l'appel à candidatures avec la profession de foi, tout ça. Ils les mettent sur Pronote, les élèves vont lire, et après, ils votent. » (Terrain 1, animatrice, conseil de jeunes.)

Certains organisent des élections, d'autres ciblent des jeunes auxquels ils vont proposer de candidater et les phénomènes de captation des candidat·es par « capillarité et affinité des habits » peuvent à nouveau s'observer. Les conseiller·ères principaux·ales d'éducation jouent un rôle important dans cette étape et les délégué·es de classe sont souvent mobilisé·es pour candidater au conseil de jeunes. On peut ici faire le parallèle avec les conseils de la vie lycéenne qui visent à formaliser le dialogue entre les jeunes, l'administration et le politique tout en évitant le recrutement au sein du cercle des délégué·es de classe, dans un objectif d'ouverture démocratique. Cette ouverture n'a été que partielle du fait du manque de candidat·es sans mandats, entraînant la mobilisation du vivier des délégué·es de classe (Becquet, 2005) : « L'ouverture des conseils [conseils de la vie lycéenne] bute donc sur un double problème, celui d'un inégal engagement des jeunes et des lycéens dans ces instances et celui d'une suprématie de la représentation des mandataires sur la participation individuelle. Le premier renvoie à la perception qu'ont les "inorganisés" de ces conseils. Par exemple, une partie des lycéens a une opinion négative de la fonction de délégué de classe et considère d'emblée que les délégués au conseil de la vie lycéenne n'auront pas la parole. Le second renvoie à la question de la légitimité, le représentant d'une organisation étant considéré comme plus représentatif des jeunes que l'individu lambda » (Becquet, 2005, p. 118).

Les CPE peuvent proposer de candidater aux jeunes qui leur semblent les plus en capacité comme les délégué·es de classe, satisfaisant ainsi la demande des professionnel·les qui attendent des candidat·es, et du même coup favorisant l'exclusion de certains jeunes qui semblent moins aguerris aux structures de représentations (Loncle-Moriceau 2008, p. 179). La présélection de celles et ceux qui ont déjà une expérience de la représentation peut venir aussi du personnel scolaire impliqué dans les activités en lien avec la citoyenneté. Dans l'extrait ci-dessous, les délégué·es de classe et représentants au conseil d'administration se voient offrir la possibilité de rencontrer les élus adultes, possibilité dont les autres élèves sont de fait exclus :

« L'idée, c'est qu'elle voulait qu'il y ait un partenariat qui se fasse avec la commune et avec la Région, mais que le partenariat se fasse pour rencontrer, pour que les représentants au sein du collège, les délégués, les représentants au conseil d'administration... Voilà, tous les jeunes qui sont élus, puissent venir rencontrer des élus de la commune et pouvoir expliquer, voilà, ce qu'on fait dans une commune... Donc ça, on l'a fait. Mais tu vois, c'est toujours pareil. Finalement, tu ne vas capter que les jeunes qui sont élus. » (Terrain 4, intermédiaire, CCAS.)

Le maire d'une municipalité nous explique lui aussi s'être appuyé sur les délégué-es de classe pour la mise en place du conseil de jeunes. Pour lui, le passage par les délégué-es de classe permettrait justement d'éviter le recrutement par le biais de réseaux au sein de la mairie : « C'est compliqué de toucher tous les quartiers de la ville et pas seulement une bande de copains » (Terrain 1, élu).

Le choix de s'appuyer sur l'existant, les délégué-es de classe, mais aussi les centres sociaux semble, pour cet élu, être plus démocratique « que d'aller chercher le petit-neveu ou la petite nièce d'un élu ». Toutefois, la sollicitation des délégué-es de classe contribue à favoriser les jeunes les plus familiers des questions de représentation, un profil très largement présent dans les conseils de jeunes (Tucci *et al.*, 2021).

Centres sociaux, missions locales et centres communaux d'action sociale

Les porteurs de conseils, quand ils cherchent des jeunes issus de différentes catégories socioprofessionnelles, se tournent alors vers une diversité d'autres intermédiaires comme les centres sociaux, les centres communaux d'action sociale, les missions locales, les foyers de jeunes travailleurs, etc.

Les missions locales sont par exemple parfois mobilisées pour aller chercher et convaincre des jeunes de quartiers populaires à s'engager dans un conseil de jeunes. Dans le cas d'un des conseils de jeunes observés, un travail important d'information et de discussion a eu lieu entre les porteurs du projet de conseil et un réseau de missions locales afin de bien préciser les attendus du conseil. L'information n'a pas été envoyée et transmise par mail ou flyer, mais a été donnée personnellement par le porteur du projet de conseil, qui a organisé plusieurs temps de réunions, avec la coordinatrice des missions locales, puis avec les jeunes présélectionné-es afin de leur présenter l'institution porteuse du conseil. Ce travail de présentation peut déboucher sur la discussion d'un intérêt commun à s'engager :

« Souvent, ils ne s'engagent pas parce qu'ils ont peur ou ne comprennent pas forcément l'intérêt d'un conseil de jeunes, on a eu plusieurs missions locales qui se sont mobilisées, ça a vraiment été un appel aux jeunes qui étaient déjà dans ces démarches-là. Les personnes qui ont candidaté avaient eu plusieurs réunions en visio avec M. et M. est venu les rencontrer ici » (Terrain 6, intermédiaire, mission locale)

Malgré tout, la réalité des projets proposés et le format du conseil ont eu raison de l'engagement des deux jeunes finalement élu-es. Selon le porteur du projet de conseil, le temps a manqué pour intégrer des jeunes trop souvent stigmatisés :

« Il faut prendre plus de temps pour les associer. C'est-à-dire qu'il faut plus les intéresser... Non, pas plus les intéresser... Il faut prendre plus de temps pour leur préciser les choses. [...] Je me rends compte que ces personnes, elles ont tellement l'habitude d'être entre guillemets brimées et mises au ban, c'est-à-dire 'tu es un invisible, tu n'es pas bon, tu n'es pas bon'... Les trois-quarts, c'est beaucoup sur des dérapages scolaires, des ruptures scolaires, des problèmes familiaux, etc. Des quartiers difficiles... Et c'est le public, et on a tellement l'habitude de leur dire 'tu es mauvais, tu es mauvais, tu es mauvais...', qu'à un moment, ils agrémentent cette dimension, on le voit... Et en fait, il faut juste prendre le temps de plus aller vers eux, de

leur parler et de leur préciser. Parce qu'en fait, ils sont très bien, quand on arrive à les accrocher, à parler avec eux, il sort des échanges... Pfff... C'est du pur bonheur ! » (Terrain 6, animateur, conseil de jeunes.)

Au-delà des qualités individuelles qui sont estimées, par certains de nos enquêtés, comme étant importantes pour exercer la fonction de jeune élu, il ressort des entretiens une idée d'opposition entre deux fractions de jeunes qui ne disposent pas des mêmes ressources économiques et dont les différences de milieu social ne favorisent pas la rencontre :

« Moi, je trouve que c'est quelque chose de naturel, en fait. Que les jeunes d'un milieu défavorisé se retrouvent avec d'autres jeunes d'un milieu défavorisé, je veux dire, j'ai cette impression en tout cas, de dire le jeune qui n'a pas beaucoup de moyens, qui va se retrouver avec un jeune qui a beaucoup plus de moyens, à un moment donné, il va y avoir un fossé entre eux et ça va sûrement se ressentir et dans l'amitié qu'ils peuvent partager. » (Terrain 4, intermédiaire, CCAS.)

Par ailleurs, le conseil de jeunes n'a pas toujours été présenté dans les centres sociaux, contrairement à ce qui se fait dans les établissements scolaires ou à ce qui a pu être fait dans l'exemple précédent avec les missions locales. L'animatrice d'un conseil de jeunes participant à l'enquête explique le mode de recrutement des jeunes conseillères et conseillers, une présélection/proposition des centres sociaux, par la présence irrégulière des jeunes qui le fréquentent, la présence de différentes tranches d'âges et, donc, la difficulté à mettre en place des élections.

« Et les centres sociaux, alors les centres sociaux, il n'y a pas d'élections, ce sont les animateurs, les coordinateurs des centres sociaux qui proposent à leurs jeunes, et après, ils voient si les jeunes disent oui ou pas, ils essayent de les convaincre. [...] Parce qu'après, les centres sociaux, ce qui est compliqué, c'est qu'ils ont peu de jeunes. C'est un peu compliqué pour eux d'avoir des jeunes qui viennent dans leurs établissements et qui restent fidèles. Donc, du coup, c'est pour ça que la démarche de voter comme des vraies élections dans les centres sociaux, elle est un peu plus compliquée, parce qu'ils n'auront pas des masses de jeunes qui vont venir voter, prendre le temps de venir... [...] C'est peut-être pour ça qu'ils attribuent déjà, qu'ils proposent des jeunes pour se présenter au mandat. Parce qu'en fait, oui, il y a des jeunes dans les centres sociaux. Mais ils ne sont pas, ils ne viennent pas tout le temps, ce ne sont pas des fidèles. » (Terrain 1, animatrice, conseil de jeunes.)

La manière de procéder n'est pas toujours le fruit d'une discussion collective entre professionnel·les sur les attendus spécifiques du conseil de jeunes ou sur les critères de mixité sociale des candidat·es, par exemple, mais émane davantage d'initiatives individuelles, empreintes de ce fait des représentations individuelles et collectives sur les critères attendus, comme le montre cette citation :

« Ce n'est pas le type de profils de jeunes qui pourraient intégrer un conseil de jeunes. Même si on n'est pas forcément sur des jeunes en difficulté, avec des problématiques comportementales. Mais c'est un peu difficile à expliquer. » (Terrain 4, intermédiaire, CCAS.)

En quelque sorte, les différents intermédiaires évaluent une capacité supposée à la citoyenneté, qui désaffilie le plus souvent une partie des jeunes des quartiers populaires :

« Ce ne sont pas des jeunes qui pourraient s'engager dans un projet ! » (Terrain 4, intermédiaire, CCAS)
 « On a beaucoup de jeunes d'origine étrangère dont certains arrivés y a pas longtemps. Je ne pense pas qu'ils se posent cette question-là, qu'ils disent : "Non je me sens pas aller au conseil." On en est pas à la légitimité, ils se posent pas la question en fait. » (Terrain 1, animatrice, centre social.)

Pour les salarié·es d'un CCAS mobilisé pour recruter des jeunes, qui reconnaissent que l'organisation a son rôle à jouer, le problème du manque de mixité ne vient pas de la manière dont les jeunes sont recrutés et sélectionnés, mais des jeunes issus des milieux populaires qui auraient d'autres intérêts et seraient peu enclins finalement à se mobiliser comme le montre cet échange :

- « – Ce n'est pas le mode de sélection. Ce sont des jeunes qui ne vont pas aller vers ce type de...
- Oui, complètement.
- Ce sont des jeunes qui ne vont pas aller vers ce type de...
- Ben, ils vont préférer aller jouer au foot en bas de chez eux, que plutôt de se dire... Pour reprendre le terme des jeunes, 'on ne va pas aller se prendre la tête'...
- Oui, mais parce que je pense que, du coup, c'est là où je me dis, on a peut-être nous, notre rôle, en tout cas, à jouer, de comment les choses sont présentées, comment on les accompagne, comment on en a parlé, comment c'est présenté... » (Terrain 4, intermédiaires, CCAS.)

Dans ces extraits, les interlocuteur·rices ne précisent pas qui sont « ces jeunes », sorte d'implicite, ou d'entre soi où l'on s'entend sans se dire de quoi l'on parle.

Dans l'un des conseils étudiés, plusieurs centres sociaux ont été mobilisés afin de recruter de potentiel·les candidat·es. Certain·es d'entre elles et eux se sont plus engagé·es que d'autres dans cette mission. Le choix au sein d'un centre social, qui souhaite particulièrement que des jeunes fréquentant le centre entrent au conseil de jeunes, a porté sur deux jeunes. Ces derniers se démarquent, du point de vue de l'animatrice, par leur implication, leur envie d'entreprendre, leur motivation. Ces deux jeunes sont par ailleurs, et c'est un critère important pour l'animatrice, membres d'un groupe restreint de jeunes, interne au centre social, qui se rencontre régulièrement pour des activités encadrées :

« En fait, moi, quand je leur ai présenté, en fait, c'est moi qui leur ai présenté le truc en leur disant, voilà, par rapport à votre parcours dans le groupe, je vois votre implication, je sens qu'il y a quelque chose en plus, je te propose du coup, si ça t'intéresse de pouvoir te présenter au conseil. Parce que, voilà, je vois que tu es impliqué, tu es à l'heure, tu préviens quand tu n'es pas là, si tu es en retard, tu me préviens, tu es motivé, voilà. » (Terrain 1, animatrice, centre social.)

Du point de vue des animatrices du centre social, l'investissement soutenu et régulier de ces jeunes au centre social fait la différence avec les autres s considérés comme moins fiables :

« J'ai visé moi, deux jeunes dans le groupe parce qu'aussi le but dans le groupe, il y a toujours des jeunes qui vacillent, que je dois recadrer régulièrement, qui sont entre deux, qui ont envie, mais en même temps... Voilà. L'envie de faire un peu n'importe quoi aussi les tarabuste. Donc c'est vrai que voilà, pour moi, c'était ciblé parce que c'est aussi représenter le groupe du centre et il faut qu'ils tiennent un minimum la route, quoi. Il ne faut pas que ce soit un jeune, un de mes jeunes qui arrive souvent en retard, ou qui oublie de temps en temps de me prévenir, etc. » (Terrain 1, animatrice, centre social.)

Même si la citoyenneté n'est pas au centre des intérêts supposés des jeunes, leur envie de faire partie d'un groupe et de participer à des activités est un critère important pour ces animatrices. Celles et ceux qui n'ont pas été sollicité·es n'auraient donc pas cette capacité à la citoyenneté et pourraient même donner une « mauvaise image » du centre social. Nous apprenons d'ailleurs, lors d'un entretien collectif avec des jeunes du centre social que certain·es n'ont jamais entendu parler du conseil de jeunes, ou estiment qu'ils n'ont pas eu assez d'explications sur le contenu et la manière de procéder pour se présenter :

« Oui, je l'aurais fait, moi. S'ils avaient demandé, je l'aurais fait. Si on m'avait plus incité, expliqué. [...] Mais je ne sais pas comment on fait. Moi, je ne savais même pas. Je ne savais même pas comment on faisait, etc. J'ai juste vu ça. Parce que je n'ai pas lu ce qu'il y avait. Moi, j'ai juste regardé les photos, etc. » (Terrain 1, jeune non conseiller.)

Proposer à un jeune de candidater peut s'apparenter, aux dires des intermédiaires interrogé·es, à une sorte de promotion, une récompense :

« Je sens que tu peux en faire partie et que moi, pour moi, c'est comme une promotion, on va dire. C'est vraiment un grade, on va dire, en plus et pour te récompenser, entre guillemets, de tout ce que tu as fait, je vois qu'il y a du potentiel et que pour te remercier, je te propose ça parce que je pense que ce serait bon pour toi. » (Terrain 1, animatrice, centre social.)

Nous retrouvons cette idée de mérite et de fiabilité dans ce que nous relate un jeune conseiller (Terrain 6) sollicité par la mission locale qu'il fréquente pour candidater. Il dit venir d'une famille « ni précaire ni bourgeoise » et a un parcours qu'il qualifie lui-même d'« atypique pour le conseil de jeunes », même s'il a été délégué au conseil de la vie lycéenne. Les responsables de la mission locale savent qu'ils peuvent compter sur lui et récompensent sa fiabilité :

« En fait, le truc, c'est que moi, du coup, à chaque fois qu'il y avait un petit événement comme ça, ben, ils savaient que moi, si jamais je disais oui, j'y vais, ben, j'irais. En fait, du coup, ils n'auraient pas à perdre la face, en gros. Donc il m'a proposé, il m'a dit : "Est-ce que ça t'intéresse et tout ?" J'ai dit : "Oui, pourquoi pas ?" Et moi, je me suis dit, un projet, poussé par X., où je rencontre des jeunes, en gros, quoi. OK, pourquoi pas ? Et du coup, j'ai tenté l'aventure » (Terrain 6, jeune conseiller.)

Les compétences supposées nécessaires par certains intermédiaires excluent de fait les compétences qui peuvent aussi être acquises dans les activités plus sportives ou ludiques. Capter les jeunes au niveau de leurs activités, ou travailler avec les jeunes sur les questions de citoyenneté dans le cadre d'activités qui mobilisent différents milieux sociaux pourrait être une solution, car, selon cette enquête d'un CCAS, les jeunes ont des compétences de représentation dans leur domaine, par exemple s'ils mènent une équipe sportive :

« Mais c'est pour ça que, oui, moi, je me disais, oui, effectivement, travailler sur la citoyenneté, mais pas forcément au sein d'une institution telle que mairie ou collectivité, mais aussi au sein d'un club sportif, et d'allier les deux et que chacun puisse parler du milieu qu'il connaît un petit peu plus, voilà. C'est une idée qui me vient parce qu'on en parle là, maintenant. Au même titre, comme je vous dis, qu'un jeune peut être capitaine d'équipe, il peut être totalement impliqué dans le sport qu'il fait. Il peut peut-être en parler en connaissance de cause et dire, voilà, au niveau de la citoyenneté, c'est quoi le respect dans une équipe, comment on se comporte en collectivité, je ne sais pas... Mais moi, je me dis, effectivement, les jeunes des CMJ, sont peut-être d'un milieu social favorisé, on peut dire. Et comment on peut faire pour mettre une action en place justement qui va faire en sorte que des jeunes de milieu favorisé, des jeunes de milieu défavorisé se retrouvent sur une même action et sur un même thème ? Donc oui, la citoyenneté, ça peut être la citoyenneté au sein d'une mairie ou dans la rue, mais ça peut être aussi la citoyenneté sur le comportement pendant le match de foot, je ne sais pas. » (Terrain 4, intermédiaire, CCAS.)

Ainsi, parmi les facteurs qui permettent davantage de mixité sociale et culturelle dans les conseils de jeunes, ceux du temps et des moyens déployés à la recherche de candidat·es semblent déterminants, mais aussi les représentations des acteurs intermédiaires sur les qualités qu'un jeune devrait avoir pour candidater, sur leurs compétences et sur les rapports entre les groupes sociaux. Nous avons déjà évoqué le cas des deux conseils étudiés créés dans l'urgence (en quelques mois), ce qui n'a pas permis d'avoir ce temps de travail avec les intermédiaires de terrain, avec les associations d'éducation populaire par exemple. Par ailleurs, comme le souligne une conseillère de mission locale rencontrée sur ce terrain, il est nécessaire de prendre en compte « leurs codes » et de ne pas être dans un cadre trop rigide. C'est bien tout le travail d'intéressement et de traduction qui est nécessaire ici qui interroge alors le temps à consacrer à ce travail, mais également les méthodes utilisées.

Les jeunes et leurs réseaux

Si les modes de recrutement des jeunes lors de la mise en place des conseils, via les intermédiaires décrits ci-dessus, peuvent limiter la diversité, le réseau des jeunes et le bouche-à-oreille jouent également un rôle important lors des phases de candidatures dans le sens où ils peuvent renforcer l'effet de sélection dû au mode de recrutement des conseillers et conseillères.

« Par exemple, j'en parle à mes amis donc mes amis peuvent aller voir et finalement le cercle s'arrête très vite alors que ça pourrait être beaucoup plus utile à beaucoup plus de personnes. » (Jeune conseiller, projet précédent.)

Les conseils de jeunes, comme certaines autres instances locales, sont souvent « accaparés par des étudiants ou des jeunes en réussite sur le plan scolaire, social et/ou professionnel » (Hbila, 2014, p. 4). Les délégué-es de classe en sont un exemple : un tiers des élèves avec de bons résultats scolaires sont délégué-es au collège contre 18 % de celles et ceux qui ont des résultats plus faibles pour les élèves ayant les acquis les plus faibles (Caille, Didier, 2021). La plus faible mixité sociale au sein des conseils de jeunes déjà constatée par ailleurs peut donc également s'expliquer par un mécanisme de reproduction sociale au sein même des conseils de jeunes : les jeunes les plus représenté-es et enclins à faire ce travail de recrutement vont attirer des jeunes qui leur ressemblent socialement. Certain-es élu-es peuvent partager les mêmes classes, se connaître et se motiver mutuellement pour une candidature. De fait, par un procédé de pair-à-pair, plus les profils au sein d'un conseil de jeunes seront divers, plus des profils diversifiés s'y retrouveront : « Mélanger les groupes sociaux et les profils scolaires des jeunes au sein des associations et sur les projets qu'elles portent permet de surmonter la difficulté pour mobiliser les jeunes les moins prédisposés à s'engager. » (Bellarbre, Drean, 2017, p. 2)

Mais le bouche-à-oreille ne fonctionne pas toujours et certains jeunes, même s'ils côtoient des jeunes élu-es dans leur quotidien, ne sont pas nécessairement informé-es de l'existence d'un conseil de jeunes dans leur ville. Cette méconnaissance peut venir de la municipalité qui n'informe pas toujours suffisamment sur le conseil de jeunes, mais aussi des jeunes élu-es eux-mêmes qui ne communiquent pas systématiquement sur les activités du conseil au sein des établissements dans lesquels ils-elles ont été candidat-es. L'exemple d'un centre social dans lequel nous avons enquêté est parlant à cet égard puisque, malgré l'existence d'un groupe travaillant de temps en temps sur les questions de citoyenneté (voir *supra*), les deux participant-es élu-es au conseil de jeunes de la municipalité ne demandent que rarement à leurs pairs au sein du groupe de travail leur avis sur certains sujets ou projets dont s'empare le conseil de jeunes. C'est ce que déplore une enquêtée qui, par ailleurs, s'interdit de les enjoindre à informer davantage sur le conseil de jeunes et à demander davantage l'avis des jeunes du centre social, même si elle regrette le manque d'interaction entre les jeunes du centre social et le conseil de jeunes :

« Moi je peux pas leur imposer parce que je suis pas dans le conseil de jeunes, mais cela permettrait de prendre tout le monde en considération... Parce que sinon au final ils représentent "eux-mêmes". Il faudrait qu'ils représentent les jeunes du centre social. Donc ça, c'est quelque chose que j'aimerais changer, qu'il y ait davantage d'interactions entre le conseil de jeunes et les jeunes en général. » (Terrain 1, animatrice, centre social.)

Lorsque les parents ont eux-mêmes connaissance de l'existence du conseil de jeunes ou sont en capacité d'échanger sur le sujet, ils peuvent eux aussi être des intermédiaires et motiver leurs enfants à candidater.

« Moi, j'ai eu des retours de certains parents que j'ai croisés, qui ont des jeunes ados. Il y en a, c'est qu'ils n'ont pas osé se présenter. Après, je pense qu'il y a plusieurs styles, on va les catégoriser un peu les jeunes, mais il y a les jeunes qui vont être poussés par leurs parents. Moi, j'ai envie de le faire, mais je n'ose pas y aller, et il y a les parents qui vont dire, mais si, vas-y, c'est une expérience. Ils vont lui expliquer, en plus, ils vont expliquer ce que c'est que le conseil de jeunes et ce qu'ils vont faire. » (Terrain 1, animatrices, conseil de jeunes.)

« Je pense que, finalement les jeunes qui vont s'y intéresser, ce sont les jeunes avec qui, effectivement, il y a de l'élaboration, il y a de la réflexion, il y a peut-être de l'échange dans la famille. » (Terrain 4, intermédiaire, CCAS.)

La connaissance que les parents peuvent avoir du dispositif et une familiarité avec le service public ou le fonctionnement des collectivités territoriales peuvent donc être des atouts, dont tous et toutes ne disposent pas.

« Comme ma mère, elle est agent du service public dans l'entretien des écoles, tout ce qui est mairie, métropole, etc., j'en ai entendu parler depuis très longtemps, quoi. » (Terrain 6, conseiller.)

Dans la mise en place d'un conseil de jeunes départemental, le rôle d'intermédiaire des parents émerge ainsi que les difficultés de certains à comprendre ce que le conseil de jeunes propose, comme le dit cette animatrice :

« D'ailleurs, on le voit parfois, quand on mobilise sur les actions locales, puisqu'on a beaucoup de campagnes de phoning auprès des parents, bon, on se rend compte que certains parents sont peut-être plus éloignés du dispositif, n'ont peut-être même pas compris... » (Terrain 5, animatrice, conseil de jeunes.)

Les relations sociales au sein des groupes de pairs et le capital culturel familial sont donc importants pour les dynamiques d'engagement (Becquet, Goyette, 2014) et peuvent ouvrir des perspectives de participation aux instances que sont les conseils de jeunes. Les jeunes élu·es jouent donc aussi le rôle d'intermédiaires dans le recrutement des futur·es conseiller·es. Certains conseils de jeunes requièrent d'ailleurs, lors de leur mise en place, des candidatures par groupes (par exemple, trois jeunes au moins dans le cas du Terrain 3) autour d'un projet commun. Connaître quelqu'un qui fait partie d'un conseil de jeunes peut permettre à d'autres, faisant partie de leur réseau relationnel, d'avoir confiance dans le dispositif, de l'intéresser pour ce qu'il propose, facilitant ainsi sa candidature. Certain·es peuvent avoir besoin de la présence d'une personne de confiance pour participer : c'est le cas d'une jeune conseillère qui, après le déménagement de son amie, ne viendra plus aux réunions du conseil de jeunes. À l'inverse, pour certains groupes de pairs, le conseil de jeunes peut représenter une instance trop scolaire, destinée aux premiers de la classe, voire « ringarde ».

Parmi les conseils de jeunes étudiés dans le cadre de cette enquête, ceux qui existent déjà depuis plusieurs années ont parfois innové pour œuvrer dans le sens d'une meilleure intégration des conseillers et conseillères. L'un des conseils a par exemple mis en place un week-end d'intégration de trois jours au début du mandat afin que les jeunes se rencontrent. La convivialité des conseils, soulignée dans l'extrait d'entretien plus haut à propos des moments de discussion, est également un facteur qui peut contribuer à un engagement plus pérenne.

Par un effet d'entraînement, ces représentations peuvent maintenir à distance celles et ceux qui seraient les moins enclins à participer du point de vue des professionnel·les, ou faire décrocher certain·es jeunes du dispositif. C'est le cas par exemple d'un jeune élu qui a cessé de venir aux réunions du conseil :

« Sur les trois, quatre premiers mois, il était très investi, et puis au fur et à mesure, on sentait qu'il y avait quelque chose, quoi. Finalement, il a fini par ne plus venir du tout. Lui, par contre, je pense

que c'était la curiosité et les potes. Les potes qui... Oui, qu'est-ce que tu fais là ? » (Terrain 1, animatrice, conseil de jeunes.)

Par relations sociales, les réseaux peuvent dans certains cas élargir le champ des possibles et, dans d'autres, ne pas donner à voir « l'étendue des possibles en matière d'implication dans les projets et les ressources existantes pour se mettre en mouvement » (Hbila, 2012, p. 346).

En résumé...

- La manière de communiquer (en face à face ou non) sur le conseil de jeunes et les supports utilisés va façonner le profil socioéconomique des recruté·es.
- Les personnes chargées de mettre en place les conseils de jeunes peuvent faire appel à différents intermédiaires pour capter différents profils de jeunes. Les acteurs mobilisables ne sont cependant pas les mêmes selon les configurations territoriales. Les établissements scolaires sont des intermédiaires privilégiés.
- Les représentations des acteurs intermédiaires sur la fonction de jeune élu·e et sur les qualités que doivent supposément avoir les candidat·es participent à exclure les jeunes qui, dans leurs représentations, ne seraient pas en capacité d'occuper cette fonction.
- En l'absence de discussion collective autour des critères de recrutement et des attendus du conseil, et en l'absence de temps dédié à cette réflexion, des phénomènes de recrutement par capillarité et par affinité des habitus sont observés parmi les différents intermédiaires et contribuent à un possible entre-soi et/ou à un manque de mixité sociale.

3. Effets du fonctionnement des conseils de jeunes sur l'engagement des jeunes

Comme l'a montré Laurent Lardeux à propos des conseils régionaux de jeunes (Lardeux, 2015), mais aussi la recherche d'Ingrid Tucci *et al.* (2021) de manière très détaillée, il existe une grande diversité de formes et de types de conseils de jeunes au sein d'un même échelon territorial. Le type de travail demandé aux jeunes conseillers et conseillères ainsi que la marge de liberté qu'ils ou elles ont durant leur mandat va également contribuer à une partie du turn-over et à la défection souvent observée dans les conseils de jeunes. Les équipes, les moyens d'animation, mais aussi les formes que peut prendre le travail des conseillères et conseillers peuvent être des facteurs d'inclusion ou d'exclusion des conseils de jeunes.

Des équipes et des moyens divers

Les moyens humains et financiers des différents conseils de jeunes participent également au façonnage organisationnel, à la vie des conseils, à ce qu'ils permettent de proposer ou non et, *in fine*, à l'attractivité et à l'intérêt du conseil auprès d'un public varié. Les conseils de jeunes ne disposent en effet pas tous des mêmes moyens pour la gestion et l'animation, et bien souvent, le budget revêt une dimension davantage symbolique que réelle (Koebel, 1998 ; Tucci *et al.*, 2021). Le budget, le temps à dédier à l'animation et aux projets seront différents selon les conseils de jeunes ainsi que le réseau mobilisé pour la captation des jeunes.

Les moyens financiers mis à disposition par les collectivités peuvent dans certains cas permettre l'embauche d'une ou plusieurs animateur·rices formé·es pour encadrer ou accompagner les jeunes et maintenir dans le dispositif celles et ceux qui se sentent moins à l'aise dans le conseil, ou moins légitimes. Dans une municipalité (Terrain 4), aucun moyen humain n'a pu être mobilisé, faute de ressources financières, ce qui fait que le conseil de jeunes repose uniquement sur un élu, dont la charge de travail, déjà importante, limite le temps qu'il peut y consacrer. Le manque de moyens humains est probablement un des facteurs à l'origine du non-fonctionnement de ce conseil.

En revanche, dans un autre conseil municipal de jeunes étudié, qui vient d'être renouvelé (Terrain 1), quatre animatrices sont impliquées, à temps plein ou partiel, dans le fonctionnement et les activités. Cette équipe a été mise en place dans l'objectif d'avoir des personnes motivées, prêtes à redynamiser le conseil de jeunes. Les mandats précédents avaient en effet été marqués par le décrochage de certains jeunes, attribué à une animation peu engageante pour les jeunes conseillers et conseillères. Le contact régulier de certaines animatrices avec les jeunes de quartiers défavorisés a permis à ces derniers de s'autoriser à candidater. « Nous, on garde le sérieux, parce que, voilà, on a une éthique à suivre. Mais à côté de ça, nous, on est dans l'animation, on connaît nos jeunes, on connaît la ville. » (Terrain 1, animatrice, conseil de jeunes.)

Ces acteurs et actrices ancrés dans leur territoire connaissent certains jeunes depuis longtemps. Cela crée un effet boule de neige et peut participer à réduire la distance que certain·es jeunes

ressentent par rapport aux institutions, aux instances territoriales, etc. Connaître l'animateur·rice du conseil de jeunes, parce qu'on habite dans le même quartier ou parce qu'on a été en lien avec elle ou lui quand on était enfant, peut permettre de lever les obstacles à une candidature : « Ça rassure les jeunes, de connaître un peu... » (Terrain 1, animatrice). Le maintien du lien entre les animateurs ou animatrices et les jeunes conseillères et conseillers entre les réunions du conseil de jeunes semble être un facteur important dans la présence et l'assiduité des jeunes au sein du conseil de jeunes. Par ailleurs, l'accessibilité des adultes agit comme un facteur réduisant la distance par rapport au monde des adultes et à l'instance.

Dans un autre conseil, nous faisons le même constat du temps nécessaire pour accompagner et empêcher la désertion du conseil par certain·es jeunes, comme le précisent ces trois animateurs et animatrices :

« - Comment vous, vous expliquez qu'avant il y avait beaucoup de pertes et qu'aujourd'hui vous arriviez mieux à les garder ?

- Alors moi, je ne sais pas l'expliquer. Parce que je trouve que la vie est beaucoup plus compliquée aujourd'hui pour les jeunes. Donc je ne sais pas l'expliquer. C'est peut-être ce relationnel aussi qu'on a créé avec, voilà, une dynamique, un esprit de groupe peut-être aussi. Avant, il y avait peut-être que C. aussi, donc elle était seule... Avant, elle était seule. Là, on est deux. Ah oui, ça change. Après, il y a N. qui s'est impliquée aussi, je veux dire aussi... Ça dépend du contexte... Parce que 30, seul... C'est vrai qu'il y a un lien qui se fait avec les petits aussi. Mais bien sûr. Cette année, c'est exceptionnel aussi, on a fait un groupe WhatsApp, ça, ça fonctionne super bien. Ah oui ! » (Terrain 3, animateur·rices, conseil de jeunes)

Le temps d'accompagnement des jeunes conseiller·ères par les professionnel·les est important pour éclairer les processus d'engagement ou de désengagement des jeunes. Une fois élu·es, les jeunes les moins socialisé·es à ce travail de représentation qui sont soutenu·es et accompagné·es s'engageront plus facilement dans le conseil que celles et ceux qui ne le sont pas.

Le travail des conseiller·ères

Ce que font les conseillers et les conseillères et ce qui est attendu d'eux et elles dans les conseils de jeunes diffère sensiblement d'un conseil à un autre ainsi que les lieux dans lesquels se déroulent les conseils, à l'instar de ce qui se passe dans les conseils régionaux de jeunes (Lardeux, 2015). Ainsi, le volume et le temps de travail attendu des jeunes conseillers et conseillères, les ressources nécessaires pour pouvoir participer activement à un conseil de jeunes ou encore le type d'activité possible ou exigée sont autant de facteurs qui contribuent à freiner ou au contraire à favoriser la participation et l'engagement d'une diversité de jeunes.

La manière dont l'activité est organisée au sein des conseils de jeunes peut expliquer que certain·es préfèrent rester en retrait. Certains conseils sont peu chronophages pour les jeunes, quand d'autres ont une activité dense avec plusieurs réunions en soirée durant la semaine. Cela contribue à décourager une partie des jeunes qui s'engagent dans les conseils comme l'observe l'un d'eux :

« On a perdu le gros des troupes au début. On va dire que les trois ou quatre premiers mois, on a perdu le gros des troupes. Et puis au début des projets aussi en fait. Dès qu'il a fallu fournir du travail, là, on a encore perdu du monde. Parce qu'au tout début, quand on n'avait pas commencé nos projets, on venait, on discutait, on va dire qu'on discutait de projets, d'idées, on faisait des débats. Donc c'était plaisant. Mais en dehors de ça, il n'y avait pas forcément de travail personnel à la maison [...] Dans la deuxième phase, quand

il a fallu fournir du travail personnel à la maison, là, on a encore perdu une deuxième vague. Et une fois que ces deux vagues sont passées, là, c'est vrai qu'on va dire, qu'on a pris notre vitesse de croisière, notre groupe. Et là, maintenant, on avance, on garde les mêmes membres. » (Terrain 6, conseiller.)

Les jeunes, de manière générale, tendent à être sursollicités dans les établissements scolaires. À côté du travail scolaire, les activités extrascolaires se sont multipliées pour une partie (les plus favorisés-es) et, pour certaines plus âgées, s'ajoutent le travail ou les petits boulots à côté des études. Des choix sont alors inévitables. Ainsi, les initiatives qui ont un format plus léger, sans engagement sur le long terme tendent à attirer davantage, la forme d'engagement la plus recherchée étant « libre, sans embrigadement, sans tutelle hiérarchique, et pouvant s'exprimer de façon ponctuelle » (Muxel, 2010, p. 67).

C'est le cas par exemple d'une initiative observée dans le cadre de cette étude, visant à mettre en réseau les enfants et les jeunes (et les adultes par le biais des parents ou des grands-parents) et à les mobiliser pour des actions citoyennes, environnementales, en collaboration avec des associations :

« En fait, c'est parti d'un forum, de plusieurs forums. Les jeunes disaient qu'ils avaient envie de s'engager, mais ils voulaient le faire quand ils voulaient, dans leur planning surchargé. » (Terrain 5, animatrice, conseil de jeunes.)

De même, le caractère parfois trop formalisé (Becquet, Stuppia, 2021) du conseil de jeunes attire moins les jeunes souhaitant se tenir à distance des institutions et des instances de représentation. L'imposition par le haut d'activités de représentation, de thématiques, et le caractère parfois protocolaire, lorsqu'il n'est pas contrebalancé par une animation tenant réellement compte des profils et des envies des jeunes, peuvent provoquer une mise à distance ou un décrochage du dispositif :

« Moi, quand je suis arrivée sur celui qui se refaisait là, les jeunes, ils étaient 33 à s'être présentés, au tout début. On a terminé à 8. Ils n'ont pas tenu. Mais parce qu'il n'y avait pas cette dynamique qu'il y a aujourd'hui. Il n'y avait pas cette proposition où on pouvait aller...C'était très, il faut aller au Département, il faut aller aux réunions, il faut aller à la commémoration, il faut aller à l'événement, il faut faire comme ça... C'est comme ça, ce n'est pas autrement. Très protocolaire. Très protocolaire. C'est une chose que nous, on déteste. Voilà ! Oui, c'est ça. Nous, on garde le sérieux, parce que, voilà, on a une éthique à suivre. Mais à côté de ça, nous, on est dans l'animation, on connaît nos jeunes, on connaît la ville. Donc il fallait un peu se détendre et ne pas oublier qu'ils étaient quand même des jeunes. » (Terrain 1, animatrices, conseil de jeunes.)

Comme le souligne un conseiller, le temps passé au conseil est doublé d'un temps de travail personnel (avec parfois plusieurs heures par semaine). Cela nécessite des ressources et du temps, ce qui a pu en décourager certaines, qui n'avaient pas forcément compris cet attendu. Le fait que les jeunes, issus par exemple de quartiers populaires, n'aient pas été « familiarisés au jeu institutionnel et à la culture du dossier » (Oberti, 1999, p. 82), comme peuvent l'avoir été les jeunes de milieux sociaux plus favorisés, joue sans aucun doute sur la motivation à faire partie d'une instance dans laquelle on ne se reconnaît pas et pour laquelle on peut se sentir incompetent.

Ensuite, s'impliquer dans les activités du conseil de jeunes nécessite certaines ressources, notamment pour les conseils de jeunes qui sont les plus exigeants en termes d'investissement : il faut dans le meilleur des cas disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet pour faire des recherches dans le cadre de projets, participer aux réunions proposées en visioconférence, pouvoir s'isoler pour

travailler dans le calme ou pour ne pas exposer son cadre de vie personnelle ou familiale, comme le souligne conseiller très engagé dans un conseil :

« Il y en a, parfois, peut-être, ils n'ont peut-être pas aussi l'outil numérique à la maison, pour travailler. Ça peut être aussi l'ordinateur, le téléphone, plus ou moins tout le monde a un téléphone, mais c'est vrai que l'ordinateur, parfois, c'est un petit peu plus compliqué. Ça peut être le réseau Internet. Et aussi, ça peut être certaines personnes aussi, je pense des familles nombreuses ou pas, mais qui n'ont peut-être pas aussi le calme à la maison pour travailler. Parce que, moi, c'est vrai, j'ai déjà entendu dans les visioconférences, dans des commissions, que, parfois, quand la personne prend la parole en visio, et qu'il y a un micro, on entend qu'il y a du bruit derrière, qu'il y a des enfants ou qu'il y a du mouvement. Donc, peut-être que ça ne met pas forcément à l'aise ces personnes-là, qu'elles se disent il y a du bruit à la maison, je ne vais pas pouvoir faire la commission, donc tant pis, je suis absent. » (Terrain 6, conseiller.)

Un jeune élu au parcours atypique dans les conseils de jeunes (décrochage scolaire en classe de première puis reprise d'études), issu d'une famille qu'il qualifie de la classe moyenne, a également ce regard critique sur le conseil de jeunes et sur les moyens nécessaires à une réelle participation pour certain-es :

« Il faut être équipé. Moi, après, ça va, Dieu merci, ça va, je suis équipé, tout va bien. Mais il y en a certains qui, ben, du coup, ne sont pas équipés. Ils ne peuvent pas tout simplement tout le temps être connectés, ils ne peuvent pas faire des réunions Zoom, qu'on doit faire, qu'on peut faire avec le téléphone. Mais ils ne peuvent pas participer à ce genre de réunion, ils ne peuvent pas faire ce travail de recherche, ils ne peuvent pas faire du traitement de texte... Voilà, quoi ! » (Terrain 6, conseiller.)

Un des conseils étudiés dans le cadre de l'étude donne accès à des ordinateurs dans une salle du service jeunesse située dans les locaux de la mairie. Afin de ne pas discriminer certain-es jeunes, le travail à faire se fait alors sur place, en groupe. Cela permet de ne pas alourdir les emplois du temps, mais également de ne pas décourager celles et ceux qui peuvent se sentir en difficulté à l'écrit par exemple. Comme le dit ce jeune conseiller, dans certains contextes, le travail demandé à la maison peut mettre en difficulté certains jeunes et renvoyer à l'espace scolaire, décourageant certains de candidater :

« Quand vraiment on s'implique dans les projets, ben, c'est du travail personnel du coup à la maison. Et c'est vrai que ça reflète un petit peu l'école, quoi, ce sont des recherches, c'est du texte, c'est de l'ordinateur, c'est de l'écrit... Donc ça rappelle un petit peu ça. » (Terrain 6, conseiller.)

Un autre conseil de jeunes, au niveau départemental, organise les réunions des conseillères et conseillers sur le temps scolaire, incluant également la prise en charge du transport par les établissements, ce qui peut lever les obstacles rencontrés par certains jeunes qui ont davantage de difficultés à solliciter leurs parents pour les déplacements. Pour celles et ceux qui ont des moyens financiers limités et qui sont en âge de travailler se pose également la question du choix entre une participation bénévole au conseil de jeunes et un petit boulot.

La question des inégalités sociales est donc importante et les espaces des possibles ne sont pas les mêmes pour toutes et tous. Lorsqu'on demande aux animatrices d'un conseil de jeunes si ce dernier est équilibré en termes de diversité sociale, celles-ci insistent sur le manque de moyens dans certaines familles, qui réduit considérablement les opportunités aussi bien ludiques que participatives :

« – Oui, après, des défavorisés, on n'en a pas...
– Ça serait quoi « défavorisé » ?
– Ceux qui n'ont pas les moyens. Les moyens de rien, ils ne peuvent rien faire. Pas de colo, pas de centre aéré, ce sont des enfants qu'on n'a jamais eus et qui, parce qu'ils sont famille nombreuse, et qu'ils n'ont

pas, que les parents n'ont pas les moyens de les mettre soit en colo... Parce que, là, la plupart ont tous fait des colos, c'est cher les colos. » (Terrain 1, animatrices, conseil de jeunes.)

Enfin, le contenu de ce qui est attendu comme travail au sein du conseil et le format proposé sont importants et peuvent éclairer certains départs anticipés par manque de sens ou d'attractivité :

« Nous, on a vraiment travaillé, puis comme elle disait ma collègue, on n'est pas dans l'état d'esprit d'être trop protocolaire, trop carré, trop machin. Enfin, ça reste des jeunes ! » (Terrain 1, animatrice, conseil de jeunes.)

Le cadre dans lequel se déroulent les conseils n'est en effet pas neutre. Les conseils de jeunes, qu'ils soient municipaux, départementaux, régionaux ou métropolitains, sont une forme de participation citoyenne institutionnalisée et formalisée, même si le degré de formalisation dépend de l'échelon territorial ou encore de la taille de la municipalité. Les réunions des conseils de jeunes régionaux, départementaux ou de grandes villes, par exemple, ont souvent lieu dans les locaux de la région, du département ou de la municipalité. Les jeunes peuvent parfois même investir la grande salle du conseil municipal alors que, dans les petites municipalités, les réunions peuvent être délocalisées dans des lieux que connaissent mieux les jeunes. Un exemple de notre terrain indique cependant que les lieux que fréquentent les jeunes de différents milieux sociaux peuvent être très différents et par ailleurs cloisonnés. Cela peut alors mettre les acteurs intermédiaires dans une situation difficile pour les mettre en lien, au risque de perdre une partie des jeunes qui participent déjà au conseil de jeunes :

« Les jeunes du conseil municipal des jeunes ne vont pas aller fréquenter les jeunes de la salle des jeunes, quoi. Et quel rôle, nous en tant qu'institution, là, on a à jouer, pour qu'effectivement ces représentations elles tombent et qu'effectivement, on soit capable de construire ensemble. » (Terrain 4, intermédiaire, CCAS.)

Les modes d'organisation des conseils de jeunes peuvent donner à certains un sentiment de décalage par rapport aux attendus. Selon cette conseillère d'une mission locale qui avait accompagné deux jeunes dans leurs candidatures et prises de fonction au sein d'un conseil de jeunes, certains « n'ont pas l'habitude de fréquenter une salle de conseil municipal » et peuvent être mis en difficulté et avoir un sentiment « de ne pas être à leur place » :

« Le format n'est pas adapté, c'est trop formel, un peu trop descendant, pas assez participatif, ils avaient l'impression de retourner dans un cadre très rigide, alors que nous, on leur propose de passer à leurs codes à eux. » (Terrain 6, intermédiaire, mission locale.)

Le pouvoir symbolique s'exprime dans les lieux, dans les réunions, dans les échanges et les interactions. Pour une partie des jeunes, les codes peuvent ne pas leur correspondre, ainsi que le format. Le manque d'habitude de fréquenter des lieux de ce type-là, en séance plénière ou autour d'une table ronde, ne met pas en confiance. Pour certain-es, rentrer dans l'hémicycle est d'ailleurs très impressionnant :

« On est encore des jeunes et rentrer comme ça dans le monde des adultes, dans le monde du travail, dans le monde des décisions, ça fait comme un choc, donc on va dire que c'est plutôt l'aspect positif. » (Ancien conseiller, projet précédent.)

Pour d'autres en revanche, les lieux représentent trop l'institution et créent une sorte de « barrière symbolique » (Daquin *et al.*, 2019, p. 100). Des séances « hors les murs » pourraient potentiellement être plus attirantes et mettre davantage en confiance.

Les jeunes issues des classes sociales défavorisées auront par ailleurs plus de mal à s'identifier à ceux et celles qui sont déjà dans ces instances, et aux institutions au sein desquelles ils ou elles s'inscrivent. Pour les jeunes racisé·es issues des quartiers populaires, le fait qu'un·e élu·e soit lui-même ou elle-même dans cette position dans les rapports sociaux peut favoriser cette identification, comme le dit cet élu :

« Par contre, en fait, j'ai l'impression par les messages que je reçois sur Messenger, Facebook, que j'incarne autre chose. Et le fait d'incarner autre chose, quelque chose qui ressemble un peu à pas mal de jeunes des quartiers, ça permet à certains jeunes de se dire que c'est possible en fait. » (Terrain 2, élu.)

Si le contenu ou les sujets traités au sein du conseil de jeunes peuvent freiner la participation d'une partie des jeunes, le format et le cadre jouent également un rôle, rappelant parfois un peu trop le cadre scolaire, en particulier dans les conseils de jeunes à des échelons territoriaux plus élevés ou encore dans les grandes villes :

« Les jeunes ont ainsi l'impression qu'on attend une bonne réponse, de dire des bêtises. Il y en a deux ou trois qui m'avaient appelé pour me dire qu'ils voulaient plus y aller. » (Terrain 6, intermédiaire, mission locale.)

Perception du dispositif et sentiment d'illégitimité

Nos entretiens avec les intermédiaires et les jeunes nous permettent d'appréhender de manière exploratoire, la manière dont les jeunes, pour certains « atypiques » des conseils de jeunes, au sens où ils ne font pas partie des profils majoritaires (Tucci *et al.*, 2021), perçoivent le conseil de jeunes et dans quelle mesure les attendus et les modes de fonctionnement peuvent être un frein à la participation de certain·es. Tout d'abord, nos entretiens semblent indiquer que le dispositif est traversé de codes rendant difficile l'identification des jeunes issues des classes populaires. Ces derniers peuvent craindre de se retrouver dans une situation de décalage qu'ils préfèrent éviter.

Lorsque la responsable d'une mission locale, très impliquée dans le recrutement de jeunes en vue d'une candidature dans un conseil de jeunes, nous parle des deux jeunes qu'elle a pu mobiliser et qui n'y participent plus, elle pointe ce décalage, perçu par les jeunes dès la première réunion du conseil, par exemple entre leurs codes vestimentaires et ceux des jeunes dont le profil domine au sein du conseil de jeunes : « Après les premières réunions, ils disaient que c'était trop "guindé", pas à l'aise, il fallait être bien habillé... » (Terrain 6, intermédiaire, mission locale).

L'homogénéité du profil des jeunes, aussi bien au niveau social qu'au niveau culturel, mais aussi parfois le prestige du lieu, ou son caractère institutionnel, donnent en effet lieu à des formes de pratiques vestimentaires qui suggèrent que certain·es jeunes élu·es tentent de "s'institutionnaliser", de la même manière que ce que Laurent Lardeux et Isabelle Lacroix montrent pour les jeunes maires (Lardeux, Lacroix, 2020).

Si le costume peut plaire à certains jeunes, pour d'autres, il peut renvoyer au monde des adultes et susciter des craintes :

« Ces fameux jeunes vieux du coup, qui venaient tout le temps en costard trois-pièces, petite cravate de couleur dégradée, etc., la mèche » (Terrain 6, conseiller.)

« Par contre, il faut savoir quelque chose, c'est que les jeunes, souvent, pas souvent, mais certains du moins, ont peur de l'adulte. Ils ont peur de l'adulte, ils ont peur de l'uniforme, et quand je dis la peur de

l'uniforme, ce n'est pas de l'uniforme bleu de la police. Je parle de l'uniforme, du costume. Voilà. Les adultes en costume souvent font peur aux jeunes. » (Terrain 1, ancienne conseillère.)

Ces « jeunes vieux », pour reprendre les termes employés par le jeune conseiller cité plus haut, seraient déjà installés selon lui dans une démarche de « politique politicienne », qu'il met à distance, et verraient leur participation au conseil de jeunes comme un entraînement à la vie politique. Cela ne semble pas correspondre à ce que ce jeune conseiller, intéressé toutefois par la politique, attend du conseil de jeunes :

« Je ne me suis pas vraiment senti entouré de jeunes, parce qu'en fait, tous les jeunes, pour moi, qui ont postulé, que j'ai pu croiser, il y en avait effectivement avec qui, du coup, socialement, je me reconnaissais, en fait. C'étaient des gens comme moi. Mais en fait, il y avait énormément de personnes, par exemple, qui venaient en costume trois-pièces, qui avaient déjà leur carte, déjà politisées, elles étaient déjà un peu dans le monde de la politique. » (Terrain 6, conseiller.)

Même si les conseils de jeunes ne sont pas appréhendés par beaucoup de jeunes comme des lieux où se fait de la politique, l'image des conseils, notamment lorsqu'ils sont adossés aux plus hauts niveaux territoriaux, peut être pour certains trop politique ou renvoyer à une orientation politique qui ne leur correspond pas. Pour comprendre la distance de certains jeunes éloigné·es des institutions et peu confiant·es dans la politique, il faut « faire intervenir aussi le sentiment (socialement autorisé et encouragé) d'être fondé à s'occuper de politique, d'être autorisé à parler politique, d'avoir autorité pour parler politiquement des choses politiques » (Bourdieu, 1977, p. 62).

Si le façonnage organisationnel et les représentations des professionnels autour de la jeunesse et des qualités attendues pour faire partie du conseil de jeunes (sérieux, fiabilité, assiduité) tendent à exclure certains jeunes des conseils, la question des compétences a aussi toute son importance. Les conseillers et conseillères acquièrent au cours de leurs mandats des compétences sociales, techniques, culturelles qui viennent consolider les parcours des jeunes élu·es (Tucci *et al.*, 2021). Ne pas détenir ces compétences éloignerait des sphères de l'engagement (Greissler *et al.*, 2020). Cette consolidation n'est possible que parce que les jeunes qui entrent aux conseils de jeunes sont aussi socialement désignés comme compétents (Bourdieu, 2009, p. 241). Le type de travail demandé et le niveau d'exigences perçu par les jeunes pour mener à bien des projets au sein du conseil de jeunes peuvent accentuer ce sentiment de ne pas être à la hauteur, de ne pas être compétent statutairement (Bourdieu, 1977) :

« Tout est un souci, parce que, ben, ils vont peut-être ne pas comprendre certains mots, ils vont se dire, moi, je ne sais pas écrire, je vais faire trop de fautes, je n'ai pas le matériel pour, je n'ai pas la tenue vestimentaire. C'est vrai que... » (Terrain 6, conseiller.)

Le sentiment de n'être ni compétent ni légitime, socialement construit, mais bel et bien réel en tant que ressenti, semble donc être un facteur d'influence de la non-participation à un conseil de jeunes ou, comme le montre cet exemple, de la mise en retrait de jeunes élu·es venant de quartiers populaires :

« Les premières réunions, il y a cette cérémonie avec le maire et l'écharpe et ensuite quand on commence les réunions ils ne se sentent pas légitimes ils ne se sentent pas à leur place, il y a une distorsion avec les jeunes qui représentent d'autres établissements... Et du coup ils décrochent très vite. » (Terrain 1, animatrice, conseil de jeunes.)

« Mais les jeunes de mission locale ne viendront pas, j'en mets ma main à couper. Il y a une difficulté d'approche, de les faire rebondir, la légitimité aussi. Ils ont tellement d'autres freins qu'ils n'osent pas passer le cap. » (Terrain 4, élu.)

La perspective du « pouvoir symbolique » nous permet d'appréhender les difficultés que certain-es peuvent avoir à entrer dans les conseils des jeunes, ou à y rester, difficultés proches de celles rencontrées dans d'autres cadres tels que les conseils de la vie lycéenne. « L'ouverture des conseils [de la vie lycéenne] bute donc sur un double problème, celui d'un inégal engagement des jeunes et des lycéens dans ces instances et celui d'une suprématie de la représentation des mandataires sur la participation individuelle. Le premier renvoie à la perception qu'ont les "inorganisés" de ces conseils. Par exemple, une partie des lycéens a une opinion négative de la fonction de délégué de classe et considère d'emblée que les délégués au conseil de la vie lycéenne n'auront pas la parole. Le second renvoie à la question de la légitimité, le représentant d'une organisation étant considéré comme plus représentatif des jeunes que l'individu lambda. » (Becquet, 2005, p. 118).

Ayant intégré le fait qu'il-elles non ni les codes, ni la légitimité, ni les moyens, il est difficile pour elles et eux de s'engager, tout simplement parce qu'ils ne s'y sentent ou sentiraient pas à leur place.

Le sentiment de légitimité se construit au cours de la trajectoire scolaire, aussi par les élections au conseil de classe et les expériences de représentation. Ces expériences sont inégalement distribuées entre les classes sociales (Pisani, Occansey 2022). Le parcours de représentant de ce conseiller raconte ce processus d'accumulation de capital culturel et de légitimité au fil son parcours scolaire et ce processus d'assignation statutaire (Bourdieu, 1979) :

« Mais après, quand mes professeurs, mes enseignants ont remarqué que j'étais très très intelligent et très sérieux dans mes cours et dans mes examens, ils m'ont dit de me présenter comme délégué de la classe et comme délégué de l'établissement. Après avoir été élu délégué du lycée, ils m'ont demandé de me présenter comme conseiller d'administration de l'établissement, et après en deuxième année, j'ai été élu encore une fois, et la CPE m'a dit de m'inscrire au conseil municipal de jeunes de la ville. Moi, au collège et en seconde, je n'étais pas du tout motivé. Ce qui m'a motivé, c'est quand je suis devenu délégué de la classe et que j'ai commencé à avoir de bonnes notes. » (Ancien conseiller, précédent projet.).

L'exemple de cet ancien élu au conseil municipal des jeunes de sa ville de résidence, qui a, par la suite été membre d'un conseil régional de jeunes, met à nouveau en évidence le rôle des intermédiaires dont les pratiques tendent parfois à maintenir les personnes qu'elles estiment les plus compétentes et prometteuses dans le jeu de la représentation, les amenant aussi à devenir plus compétentes sous l'effet d'une « obligation intérieure » (Gaxie, 1993, p. 140). En creux, les jeunes des classes populaires, moins souvent délégué-es que celles et ceux des classes supérieures, auront plus rarement l'opportunité d'acquérir une légitimité et d'investir des espaces qui, au premier abord, peuvent sembler ne pas leur correspondre.

Comme dans de nombreux dispositifs à l'attention des jeunes, une reproduction sociale se joue au sein des conseils de jeunes parce que certain-es ont davantage de ressources culturelles et sociales que d'autres, se sentent potentiellement plus légitimes à participer ou ont tout simplement accès à des informations que d'autres n'ont pas. Les dispositifs publics de participation ont en effet tendance à s'adresser davantage aux jeunes les plus « initié-es » aux modalités d'accès et, mais aussi les plus enclins à se sentir compétent-es et légitimes (Boudreau *et al.*, 2011). Le manque d'estime de soi et la stigmatisation du quartier où l'on vit peuvent être des éléments expliquant que ces jeunes ne s'investissent pas pour la collectivité (Lardeux, Zobel, 2020). Par ailleurs, toute comme « l'abstention

résulte pour une part du fait de ne pas se sentir représentés » (Fassin, 2020), l'impression de ne pas être représentés peut aussi affaiblir l'intérêt des jeunes de ces classes sociales à candidater à un conseil de jeunes.

En résumé...

- Les moyens humains et financiers des conseils de jeunes structurent le champ des possibles et donc l'intérêt et l'engagement des jeunes conseillers et conseillères.
- Le temps et la charge de travail attendu des conseillers et conseillères peuvent freiner l'intérêt et l'engagement des jeunes, en particulier pour celles et ceux dont les situations socioprofessionnelles et/ou familiales ne sont pas favorables.
- Les ressources nécessaires pour pouvoir participer activement à un conseil de jeunes sont inégales selon les situations socioprofessionnelles et/ou familiales également.
- Le type d'activité possible ou exigée et le cadre normatif dans lequel se déroulent les activités du conseil peuvent être un frein à l'engagement. Le caractère parfois trop protocolaire, voire scolaire, du conseil de jeunes peut provoquer une mise à distance ou un décrochage du dispositif des jeunes qui sont déjà en retrait des institutions.
- Se sentir légitime ou compétent est une condition essentielle pour la participation à un conseil de jeunes.

Conclusion

En cherchant à identifier ce qui peut freiner la participation de jeunes issus des milieux populaires à un conseil de jeunes à partir d'une approche organisationnelle, ce rapport contribue à éloigner les thèses individualisantes renvoyant aux seuls individus la responsabilité de leur sous-représentation dans les dispositifs institutionnalisés de la démocratie participative. Il rejoint et s'appuie sur les travaux de Sawicki et Siméant (2009) qui, dans leur note critique sur la recherche en sociologie de l'engagement militant, ont montré combien le façonnage organisationnel attire, fidélise certain·es et décourage d'autres dans l'engagement. Cette étude apporte de nouvelles directions pour penser la manière dont le façonnage organisationnel des espaces de démocratie participative, que sont les conseils de jeunes, influence la composition et la fidélisation d'une partie seulement des jeunes conseillers et conseillères.

Si les conseils de jeunes, dans les années 1990, avaient une certaine mixité sociale, force est de constater que ces instances, qui ont été institutionnalisées et se sont étendues aux différents échelons territoriaux, sont caractérisées aujourd'hui par une homogénéité des profils des jeunes élu·es. Ces dernier·es sont en effet majoritairement issu·es de catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures et ont très souvent déjà exercé des fonctions de représentation, entre autres comme délégué·es de classe. Une part d'entre elles et eux ont emprunté un parcours de jeune conseiller·ère (Tucci *et al.*, 2021), montant ainsi les échelons de ces instances formalisées de participation des jeunes. L'approche organisationnelle nous a semblé pertinente afin d'apporter des éléments de compréhension de la faible mixité sociale au sein des conseils de jeunes.

Pour cela, nous avons analysé les grandes étapes de la mise en œuvre de six conseils, depuis les attendus présidant à leur création, en passant par les pratiques variées de captation des jeunes, jusqu'au travail des jeunes élu·es, tant dans les pratiques observées que dans les représentations des acteurs·rices impliqués pouvant conduire à une sélection ou à une auto-exclusion.

Cette recherche s'est départie de l'hypothèse que les jeunes les moins favorisés seraient moins enclins à s'engager. Au contraire, ce sont bien les modes d'organisation, de mise en œuvre par les professionnel·les et les représentations de ces dernier·es, qui participent à produire la faible mixité sociale au sein des conseils. Malgré la diversité des modes de fonctionnement des conseils de jeunes, l'élection est le mode de recrutement des jeunes élu·es le plus utilisé, mis à part dans les très petites communes (Tucci *et al.*, 2021). Ainsi, selon Koebel, « conçu par les élus, le conseil des jeunes reproduit le scénario qui a procédé à leur propre légitimation politique, devenant ainsi un outil de revalorisation politique » (Koebel, 1998, p. 79), davantage qu'un outil de co-construction de politiques publiques locales tenant compte des visions et perspectives de jeunes de différents milieux sociaux.

Candidater au conseil de jeunes est un acte nécessitant une certaine confiance en soi, il faut pouvoir se présenter à l'écrit, exposer sa motivation. Notre rapport indique que le sentiment d'être illégitime et incompetent pour candidater peut être un frein non négligeable. Cette légitimité et cette compétence semblent par ailleurs être davantage accordées à celles et ceux qui ont déjà une expérience de la représentation. Nous avons en effet pu constater la mobilisation fréquente des délégué·es de classe par les acteurs intermédiaires dans les établissements scolaires lors des phases de candidatures au conseil de jeunes, ces dernier·es étant considéré·es par le personnel scolaire et les professionnel·les et élu·es

en charge de mettre en place le conseil de jeunes, comme davantage en capacité d'exercer les fonctions d'élus, de monter et gérer des projets. On peut ici faire le parallèle avec la mise en place des conseils de la vie lycéenne étudiés par Valérie Becquet (2005). Le travail des jeunes dans les conseils peut également sembler trop « sérieux » ou scolaire ou encore éloigné des réalités et des besoins du quotidien, et les activités de loisirs proposées au sein d'un conseil de jeunes peuvent être un levier à la mixité et à la participation aux conseils. C'est le cas en particulier pour ceux et celles qui rencontrent ou ont rencontré des difficultés scolaires, pour celles et ceux issus des milieux économiquement défavorisés qui ne se sentent pas légitimes pour y contribuer (étant peu représentés par les élus en général).

Le rôle des acteurs sociaux est déterminant puisqu'ils et elles donnent à voir aux jeunes les plus en retrait ce qu'il est possible de faire pour la collectivité et permettent à ces derniers d'envisager leur place au sein de projets (Hbila, 2014 ; Bellanger *et al.*, 2022). Leur rôle est également déterminant dans un dispositif comme le conseil de jeunes. Cependant, comme l'indique ce rapport, l'incorporation par les acteur·rices du caractère formel et institutionnalisé du conseil de jeunes et les représentations qu'ils et elles ont de ce dernier et de la fonction d'élus sont des obstacles difficiles à surmonter pour les jeunes des milieux populaires ou issus des quartiers défavorisés qui ne seraient pas accompagnés et/ou soutenus par les professionnel·les en charge des conseils de jeunes.

La double épreuve, se construire soi-même et intégrer le corps social, à laquelle sont confrontés les jeunes en difficulté pour devenir autonomes (Bellot, Loncle, 2013, p. 5), participe à construire et opposer deux catégories de jeunes dans le discours et les représentations des professionnel·les qui les recrutent : celles et ceux qui réussissent et ceux et celles qui échouent. C'est cette distinction que nous avons retrouvée lors de l'analyse des entretiens avec les expert·es, mais aussi avec certains jeunes élus : il y aurait les jeunes considérés comme étant en capacité de se mobiliser pour une participation citoyenne et ceux et celles qui ne le seraient pas. Les jeunes issus des milieux populaires et qui n'ont pas d'expérience de la représentation seraient davantage enclins à participer à des activités sportives ou de loisirs, considérées comme moins sérieuses. En l'absence de discussion collective autour des missions et objectifs des conseils, de leur composition attendue et des critères de recrutement des jeunes qui en découleraient, les professionnel·les en charge des conseils n'ont d'autres moyens que de s'appuyer sur leurs propres représentations de ce que devraient être les critères de recrutement de jeunes dans les conseils de jeunes. On retrouve alors dans les discours une prédominance d'attributs individuels sur le savoir-être et la motivation, à l'instar des critères de recrutements des jeunes par les employeurs sur le marché du travail (Lhommeau, Rémy, 2022). Ils et elles participent alors à une forme de sélection sociale. Pourtant, le conseil de jeunes est une instance dans laquelle les jeunes peuvent acquérir de nombreuses compétences (Tucci *et al.*, 2021 ; Parisse, Moalic, 2022) et être le déclencheur d'une dynamique positive dans le parcours des jeunes, au niveau de leurs aspirations, de leur ouverture à d'autres espaces, etc., dynamique dont les jeunes issus de milieux populaires pourraient aussi profiter.

Ce rapport met l'accent sur un facteur bien moins étudié : celui du rôle des modalités organisationnelles. Il souhaite par ailleurs insister également sur le lien entre inégalités sociales et participation citoyenne des jeunes. La plus forte distance aux institutions des jeunes issus de milieux populaires, par rapport aux jeunes issus des milieux sociaux plus favorisés, est à mettre en lien avec leur position dans la hiérarchie sociale, le sentiment de ne pas être écoutés dans les difficultés qu'ils et elles rencontrent au quotidien et de ne pas être représentés par les élus. Les conseils de jeunes,

pensés pour favoriser la participation citoyenne, dans leurs fonctionnements, décourageraient en réalité la participation d'une partie des jeunes, notamment celles et ceux des milieux et quartiers populaires, produisant ainsi une illusion démocratique.

Bibliographie

- Akrich M., Callon M., Latour B., 1991, « L'art de l'intéressement. », in Vinck D., Akrich M., *Gestion de la recherche : nouveaux problèmes, nouveaux outils*, Paris, De Boeck, p. 27-52.
- Arouche S., Lardeux L., Stebig J., Zobel C. (coord.), 2020, « L'engagement dans les quartiers populaires. Formes et modalités des initiatives des jeunes », *Cahiers de l'action*, n° 56.
- Barrault L., 2010, « Anticipations de l'avenir et rapports au politique de jeunes des milieux populaires : Une enquête ethnographique en banlieue », *Politique et sociétés*, n° 29, p.97-114.
- Beaud S., Pialoux M., 2005, « La "racaille" et les "vrais jeunes". Critique d'une vision binaire du monde des cités », *Liens socios* [en ligne].
- Becquet V., 2005, « Dialoguer avec les jeunes : un engagement réciproque ? Les conseils de la vie lycéenne et les conseils de la jeunesse », in Becquet V., Linarès de C. (dir.), *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*, Paris, L'Harmattan/INJEP, p. 107-126.
- Becquet V., 2018, « Comprendre l'instrumentation des questions de citoyenneté dans les politiques d'éducation et de jeunesse : une typologie des dispositifs d'action publique », *Lien social et politiques*, n° 80, p. 15-33.
- Becquet V., Goyette M., 2014, « L'engagement des jeunes en difficulté », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 14, p. 3-13.
- Becquet V., Stuppia P., 2021, *Géopolitique de la jeunesse. Engagement et (dé)mobilisations*, Paris, Le Cavalier bleu.
- Bellanger E., Hatzfeld H., Bacqué M.-H., 2022, « Les quartiers populaires ne sont pas des déserts politiques », *The Conversation.fr*, 10 juillet 2022 [en ligne].
- Bellarbre E., Drean L., 2017, « Engagement : quels leviers pour mobiliser les jeunes en retrait ? », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 3.
- Bellot C., Loncle P., 2013, « Présentation. L'accompagnement des jeunes en difficulté », *Lien social et politiques*, n° 70.
- Bertrand, E., Lopez D., 2015, « Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité », *Cahiers de l'action*, n° 44, p. 71-79.
- Boudreau J.-A., Janni L., Châtel O., 2011, *Les pratiques de mobilité des jeunes et l'engagement socio-politique. Une comparaison de deux quartiers de la région métropolitaine de Montréal*, Montréal, INRS.
- Bourdieu P., 1977, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol 16, p. 55-89.
- Bourdieu P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil.

Bourdieu P., 2009, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

Caille J.-P., Didier, M. 2021, « L'engagement dans le cadre du collège : une affaire de bons élèves ? », *INJEP Analyses & Synthèses N°53*

Cagé J., Piketty T. 2023, *Une histoire du conflit politique. Elections et inégalités sociales en France (1789-2022)*, Paris, Le Seuil.

Callon M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n° 36, p. 169-208.

Clouet H., J.-M. Pillon, 2022, « Forcer le destin. Le travail d'appariement dans les services publics de l'emploi français et allemand », in Simioni M., Steiner P., *Comment ça matche ? Une sociologie de l'appariement*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 251-293.

Cortéséro R. 2010, « Entre l'émeute et le ghetto. Quels cadres de socialisation politique pour les jeunes des banlieues populaires ? », *Éducation et sociétés*, n° 25, p. 65-81.

Daquin A., Huet M., Lebian J., Martinais E., Martinez C., 2019, « Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes ? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise », *Participations*, n° 24, p. 83-109.

Delesalle C., Enel F., 2010, « Politiques municipales et participation des jeunes », *Cahiers de l'action* 29 (3): 35-47. <https://doi.org/10.3917/cact.029.0035>.

DiMaggio P., Powell W., 1983, « The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American Sociological Review*, n° 2, vol. 48, p. 147-60.

Fassin E., 2020, « Participation et engagement dans les quartiers populaires », *Cahiers de l'action*, n° 56, p. 71-76.

Fontaine F., Malherbet F., 2013, *Accompagner les demandeurs d'emploi. En finir avec le retard français*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Sécuriser l'emploi ».

Galland O., 2009, *Les jeunes*. Paris, La Découverte.

Gaxie D., 1993, « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*, n° 22, p. 138-64.

Gaxie D., 2002, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, n° 2-3, vol. 52, p. 145-178.

Greissler E., Morissette I., Lacroix I., 2020, *Penser l'engagement des jeunes « en difficulté »*. *Leurs expériences à partir des milieux de vie*, Québec, PUQ.

Hbila C., 2011, *Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse. L'expérience du Grand Ouest*, Paris, INJEP, coll. « Cahiers de l'action » n° 32.

Hbila C., 2012, « Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse. Adhésion et résistance des jeunes », Thèse de doctorat de sociologie, Université de Rennes 2.

- Hbila C., 2014, « La participation des jeunes des quartiers populaires : un engagement autre malgré des freins », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 14, p. 35-51.
- Hoibian, S., Charlotte M., Müller J., 2023, *Moral, état d'esprit et engagement des jeunes en 2023. Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.
- Koebel M., 1998, « Le conseil de jeunes. Outil de revalorisation de la politique », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n° 25, p. 75-80.
- Lardeux L., 2015, *Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux*, INJEP Notes & rapports.
- Lardeux L., Lacroix I., 2020, *Y a-t-il un âge en politique ? Parcours de jeunes maires en France*, INJEP Notes & rapports.
- Lardeux L., Zobel C., 2020, « Coproduction de connaissances et reconnaissance des acteurs engagés », *Cahiers de l'action*, n° 56, p. 7-12.
- Loncle-Moriceau P., 2008, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, Paris, L'Harmattan/INJEP.
- Méda D., Vendramin P. 2010, "Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail ?", SociologieS [en ligne] <https://doi.org/10.4000/sociologies.3349>
- Muxel A., 2010, « L'engagement politique dans la chaîne des générations », *Revue Projet*, n° 316, p. 60-68.
- Oberti M., 1999, « Formes et contenu d'une conscience sociale chez les jeunes des « quartiers en difficulté » », *Actuel Marx*, n° 26, p. 69-83.
- Parisse J., Moalic M., 2022, « Les jeunes dans les politiques des conseils régionaux : cartographie d'une prise en compte entre secteurs, population et territoire », *Agora débats/jeunesses*, n° 92, p. 97-112.
- Parisse J., Porte E., 2020, « Avant-propos », *Cahiers de l'action*, n° 56, « L'engagement dans les quartiers populaires », p. 5.
- Peugny C., 2022, *Pour une politique de la jeunesse*, Paris, Le Seuil.
- Peugny C., 2023, « Les jeunes sont-ils des travailleuses et travailleurs comme les autres ? », in Collectif. *Que sait-on du travail ?*, Les Presses de Science Po, p. 441-452.
- Pisani M., Occansey K., 2022, « Engagement et participation démocratique des jeunes », Rapport du CESE.
- Rossini N., 1999, « Expérience citoyenne et expérimentation sociale : les conseils d'enfants et de jeunes », *Diversité*, n° 118, p. 110-118.
- Saqué S., 2022, *Sois jeune et tais-toi. Réponse à ceux qui critiquent la jeunesse*, Paris, Payot.
- Sacomanno B., 2015, « Mode d'engagement des stagiaires au prisme des représentations des formateurs », *Savoirs*, n° 39, p. 65-87.
- Sawicki F., Siméant J., 2009a, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, n° 1, vol. 51, p. 97-125.

Talpin J., Balazard H., Carrel M., Hadj Belgacem S., Kaya S., Purenne A. *et al.*, 2021, *L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires ?* Paris, PUF.

Tucci I., Recotillet I., Berthet T., Bausson S., 2021, *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés*, INJEP Notes & Rapports.

Walther A., Du Bois-Reymond M., Biggart A., 2006, *Participation in Transition. Motivation of Young Adults in Europe for Learning and Working*, Lausanne, Peter Lang.

MIXITÉ SOCIALE ET CONSEILS DE JEUNES

LES EFFETS DES MODALITÉS D'ORGANISATION SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES

Les conseils de jeunes, instaurés dans de nombreux territoires, ont pour ambition de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'implication des jeunes dans la vie publique. Toutefois, leur composition demeure marquée par une faible mixité sociale : les jeunes qui y participent présentent majoritairement des profils socialement favorisés.

S'appuyant sur 37 entretiens menés auprès d'élus, d'animateurs, d'intermédiaires et de jeunes, qu'ils soient engagés ou non, cette étude éclaire la manière dont les dispositifs d'accompagnement à l'engagement tendent à sélectionner certains profils au détriment d'autres.

Tout d'abord, un flou persiste quant aux finalités des conseils, souvent conçus comme des espaces visant à « donner la parole aux jeunes », mais sans réelle stratégie de ciblage ou de mobilisation des publics les plus éloignés des institutions. Par ailleurs, les modes de recrutement – fréquemment relayés par les établissements scolaires, les structures socio-éducatives ou les réseaux informels – contribuent à reproduire des biais sociaux. Les intermédiaires (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux) orientent spontanément leurs propositions vers des jeunes déjà identifiés comme « capables » ou engagés dans d'autres espaces. Ce processus de cooptation et de sélection implicite limite considérablement l'accès des jeunes issus des milieux populaires et des quartiers défavorisés.

Enfin, les conditions pratiques de fonctionnement (lieux et nature des réunions, temporalité, charge de travail attendue, moyens alloués) et le faible ancrage dans les préoccupations concrètes des jeunes renforcent ce phénomène d'exclusion. Ces derniers peuvent éprouver un sentiment d'illégitimité ou percevoir une distance culturelle et symbolique qui freine leur engagement.

En définitive, cette étude interroge l'idée d'un désengagement des jeunes attribué à leurs caractéristiques individuelles. Elle montre que ce sont les modalités d'organisation et les logiques implicites des conseils de jeunes qui contribuent à reproduire les inégalités d'accès. Pour promouvoir une réelle mixité, il importe de repenser les objectifs, les pratiques de recrutement et les modes de fonctionnement de ces instances.